(1)

(N° 126.)

Chambre des Représentants.

Séance du 7 Mars 1882.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1882 (1).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

NOTE EXPLICATIVE.

Messieurs,

Il a été maintes fois constaté et il est depuis longtemps reconnu qu'il est impossible au Département des Travaux publics d'établir exactement ses prévisions de crédits budgétaires à la date où la loi sur la comptabilité de l'État prescrit la présentation des Budgets des recettes et des dépenses. A cette date, en effet, le Budget de l'exercice courant n'est généralement pas encore voté, et il serait, d'ailleurs, bien difficile, en fût-il autrement, de prévoir, dix mois à l'avance, les besoins si variables et souvent si imprévus de services de la nature de ceux qui ressortissent au Département des Travaux publics.

La révision du Budget après que celui de l'exercice courant est voté et quand il est possible de se rendre un compte plus exact des besoins auxquels il doit pourvoir est donc une nécessité à laquelle ce Département ne saurait se soustraire. Mais, par cela même que les prévisions inscrites au projet de budget déposé en février, pour l'exercice suivant, n'ont qu'un caractère essentiellement provisoire, il n'est point rationnel de les prendre pour base de comparaisons, destinées à faire connaître annuellement la situation des

(1) Budget, n° 83, VIII (session de 1880-1881).

services au point de vue des dépenses qu'ils occasionnent. Ces comparaisons ne peuvent offrir un intérêt réel qu'autant qu'elles soient établies, non pas entre un Budget tout à fait provisoire et ce même Budget ultérieurement amendé; mais entre les crédits votés ou les dépenses faites pour un exercice et les crédits demandés pour l'exercice suivant.

Le tableau des développements du projet de budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1882, tel qu'il est amendé, a été dressé de cette manière. Voici le résultat, par service, de la comparaison entre les crédits qui y sont proposés et ceux que réclament les besoins constatés de l'exercice 1881.

SERVICES.	Crédits nécessaires pour l'exercice 1881.	Budget amendé de 1882.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentations.	Diminutions.
I. Administration centrale	715,050 »	772,070 »	57,940 »	»
II. Ponts et chaussées	12,086,703 »	12,123,458 »	36,755 »	»
III. Mines	463,510 »	456,560 »	»	6,750 »
IV. Chemins de fer	71,747,420 »	74,934,645 »	3,187,225 »	»
V. Postes et Télégraphes	11,223,520 »	12,059,857 »	836,337 »	»
VI. Marine	5,151,770 »	5,316,245 »	164,475 »	»
VII. Commissions	22,200 »	18,700 »	»	3,500 »
VIII. Traitements de disponibilité . . .	74,000 »	74,000 »	»	»
IX. Pensions	25,000 »	25,000 »	»	»
X. Secours	55,500 »	55,500 »	»	»
XI Dépenses imprévues	18,000 »	18,000 »	»	»
TOTAUX	99,560,453 »	105,852,915 »	4,282,712 »	10,250 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE			4,272,462 »	

Les nouvelles propositions de crédits, résumées dans le tableau qui précède sont justifiées en détail par les considérations exposées ci-après :

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Litt. *A.* — *Secrétariat Général.* — La comptabilité centrale, comportant la vérification des titres de toutes les créances imputables à charge du Budget

et des fonds spéciaux alloués pour l'exécution de travaux d'utilité publique, la formation des ordonnances de payement, leur inscription dans les journaux et comptes courants, etc., a pris, depuis quelques années surtout, une extension qu'il est facile d'apprécier par l'importance des crédits mis à la disposition du Département. C'est un service qui, à raison des intérêts en cause, exige tout particulièrement une grande célérité dans l'expédition des affaires de son ressort. Aussi ne parvient-on, depuis assez longtemps, à satisfaire à cette nécessité qu'en astreignant le personnel à un travail supplémentaire presque constant. C'est là une situation anormale à laquelle il importe de mettre un terme par la nomination de quelques employés. Il n'en résultera, du reste, qu'une augmentation de 5,650 francs, laquelle portera la dotation du Secrétariat Général de 121,550 francs à 127,200 francs.

Litt. *B.* — *Ponts et Chaussées et Mines.* — Il a été voté pour ce service, au budget de 1881, une allocation de . . . . . fr. 255,850 »
maintenue au projet de budget de 1882.

La nouvelle allocation proposée s'élève à . . . . . fr. 307,700 »

Soit une augmentation de . . . . . fr. 51,850 »

dont voici les causes et la décomposition :

A. Création d'une inspection générale pour le service des bâtiments civils du pays, comportant les traitements et indemnités d'un Inspecteur Général, d'un sous-ingénieur et d'un commis. . . . . fr. 15,900 »

L'État possède, tant en province que dans la capitale, de nombreux palais, édifices, monuments et bâtiments affectés à des services publics. Le nombre s'en accroit tous les jours encore par la construction de bâtiments destinés à l'enseignement. Il importait qu'à côté du service administratif des bâtiments civils, il y eût un service technique pour l'instruction et la solution des questions spéciales se rattachant à l'art de la construction, pour l'étude des plans et pour la haute surveillance de leur exécution.

B. Plusieurs fonctionnaires techniques détachés à l'administration centrale se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir une augmentation de traitement. C'est dans le but de la leur accorder qu'une augmentation de . . . . . fr. 3,850 »
est demandée.

C. Le nombre des employés attachés au bureau de l'expédition est insuffisant pour assurer la marche régulière de ce ser-

A REPORTER. . . . fr. 19,750 »

REPORT. . . . fr.	19,750	»

vice. — Il est nécessaire d'en ajouter deux, donnant lieu à une augmentation de dépense de . . . . . 3,500 »

D. Il en est de même des commis, lesquels ne suffisent plus au surcroit de travail résultant pour l'administration centrale de l'impulsion donnée partout aux études de travaux de la compétence des ponts et chaussées, — Une augmentation de . . 5,400 » permettra d'en accroitre de trois le nombre actuel.

E. Complément du crédit de 15,400 francs voté au Budget de 1881 pour l'organisation d'un bureau spécial des expropriations et justifié à la page 3 de la note explicative des amendements proposés à ce Budget (*Documents de la Chambre.* session de 1880-1881 n° 70). . . . . 1,700 »

F. Complément du crédit de 4.000 francs voté au Budget de 1881 et justifié à la page 3 du même document pour la nomination de commis. . . . . 3,200 »

G. Transfert de l'article 43, des traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées détachés à l'administration centrale. . . . . 12,500 »
Ce transfert est proposé en vue de compléter les mesures dont la nécessité a été expliquée à la page 3 du même document et pour laquelle un premier crédit a été alloué au Budget de 1881.

H. Transfert, de l'art. 51, du traitement et de l'indemnité d'un Ingénieur des Mines . . . . . fr. 6,000 »
Il a été créé à l'Administration centrale des ponts et chaussées et des mines un bureau chargé de centraliser l'étude, sous le rapport scientifique, de tous les accidents qui se produisent dans l'exploitation des mines. Ce service ne pouvait être utilement confié qu'à un fonctionnaire possédant les connaissances spéciales de l'ingénieur des mines.

L'AUGMENTATION TOTALE DE . . . fr.	31,850	»

se réduit donc à fr. 33,300 par suite des deux transferts indiqués ci-dessus.

La note explicative des amendements proposés au projet de budget de 1881, (v. Doc. cité ci-dessus p. 3) a fait ressortir déjà la nécessité de renforcer le personnel technique de l'Administration centrale. Les Chambres, en allouant les premiers crédits demandés à cet effet, ont prouvé qu'elles partageaient, sous ce rapport, l'opinion du Département. D'autre part, les études qui se font en province, venant se centraliser dans les bureaux de l'Administration

supérieure, de même que tous les documents administratifs que comportent l'instruction et l'exécution des projets de travaux, il faut nécessairement que le personnel, à tous les degrés de l'échelle hiérarchique, soit suffisant pour accomplir la tâche qui lui est imposée. De là, les augmentations demandées, après un examen attentif des besoins des divers services.

Litt. *C.* — *Service de surveillance des chemins de fer concédés.* — Deux fonctionnaires appartenant à ce service se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir, comme leurs collègues d'autres branches de l'Administration, le bénéfice de l'arrêté royal du 25 janvier 1876, qui permet d'améliorer, dans une mesure déterminée, la position des fonctionnaires qui, depuis six ans au moins, n'ont pas reçu d'augmentation de traitement. Il y a donc lieu de porter de fr. 56,000 à fr. 57,300 la dotation de ce service.

Art. 3. — *Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés.*

Le Budget de 1881 contient, pour cette catégorie de dépenses, une allocation de . . . . . fr.	27,300	»
Il y a lieu de la porter à	33,400	»
Soit une augmentation de . . . . fr.	6,100	»

comme conséquence des mesures indiquées ci-dessus, concernant le personnel des ponts et chaussées, le taux des frais de déplacements étant réglementairement en rapport avec le grade des fonctionnaires qui y ont droit. Cette augmentation, toutefois, se réduit à fr. 3,550 par suite de deux transferts : l'un de fr. 1,800 de l'art. 43; l'autre de fr. 750 de l'art. 81.

Art. 4. — *Traitements des huissiers, messagers et concierges, salaires des hommes de peine, des écureuses, des ouvriers, etc.*

Crédit voté pour 1881 . . . . . fr.	58,530	»
Crédit nouveau proposé pour 1882	66,570	»
Augmentation. . . . fr.	8,040	»

La nomination de quelques agents supplémentaires de cette catégorie est indispensable pour desservir les bureaux qu'il a fallu établir dans de nouveaux locaux. D'un autre côté, la plupart des traitements et des salaires dont jouissent les huissiers et les gens de service sont notoirement insuffisants. L'augmentation proposée permettra de pourvoir aux nouvelles dépenses résultant des nécessités du service ou qui seront la conséquence du relèvement du taux trop minime de quelques traitements ou salaires.

ART. 5. — *Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.*

La dépense moyenne a dépassé 136,000 francs pendant ces dernières années. Elle s'est élevée en 1881 à 135,000 francs. Il est permis d'espérer qu'un crédit de 120,000 francs suffira en 1882; mais pour autant, bien entendu, qu'il ne faille pas pourvoir à de nouvelles installations exigeant des dépenses extraordinaires d'ameublement, ce qu'il serait difficile de prévoir dès à présent.

Le tableau des développements annexé à ce projet de Budget accuse, pour les divers services de l'Administration centrale, une augmentation totale de . . . . . fr. 57,940 »
sur les dépenses de 1881. Par suite des quatre transferts opérés des articles 43 et 51 aux articles 2 et 3 et qui s'élèvent à. . fr. 21,050 »

L'AUGMENTATION RÉELLE SE RÉDUIT A . . . . fr. 36,890 »

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1re SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES. — ROUTES.

ART. 7. — Litt. *A. — Entretien ordinaire, etc.* — Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr. 2,878,228 »

L'ouverture de nouvelles sections de routes et de chaussées vicinales, ainsi que la reprise, par l'État, de certaines routes concédées auront pour conséquence nécessaire d'accroître les dépenses d'entretien; on prévoit, de ce chef, une augmentation de . . . . . 35,000 »

qui porterait l'allocation de ce littéra à . . . . . fr. 2,913,228 »

ID. — Litt. *B. — Travaux en dehors des baux d'entretien, etc.* — Le crédit de fr. 400,000, porté au premier projet de Budget de 1882, sera notoirement insuffisant, le crédit de 500,000 francs, voté pour l'exercice 1881, n'ayant pas même pu couvrir toutes les dépenses auxquelles il devait pourvoir. Afin de n'avoir pas à faire de prélèvements sur le crédit d'un million inscrit au Litt. *c* du même article et réservé aux travaux de construction de routes, à l'allocation de subsides, etc., il est nécessaire de conserver la somme de 500,000 francs égale à l'allocation votée pour l'exercice 1881.

2e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, édifices, monuments et bâtiments appartenant à l'État.*

Le crédit voté au Budget de 1881 et maintenu au projet de Budget de 1882, s'élevait à . . . . . fr.	450.000	»
mais ce crédit est insuffisant à concurrence d'une somme de .	159,620	»
pour laquelle un crédit supplémentaire a été voté. La dépense totale de 1881 est donc de	609,620	»
L'allocation proposée pour 1882 est de	564,370	»
La dépense prévue pour ce dernier exerice est donc de . fr.	45,250	»

inférieure à celle qui est constatée pour 1881.

Mais l'allocation proposée par amendement étant supérieure de . . . . . fr.	114,570	»
à celle qui a été primitivement demandée et dont la justification a été déjà fournie (*Doc. de la chambre,* session de 1881-1882, n° 85, p. 298 et 299), il reste à expliquer cette augmentation.		
Dans celle-ci sont compris deux transferts provenant : l'un, à concurence de 18,480 francs de l'art. 87 litt. *A* (*Postes* : matériel..., entretien des bâtiments de l'État etc.) ; l'autre, à concurrence de 2,890 francs provenant de l'art. 91 (*Télégraphes* : entretien... des locaux) et qui sont la conséquence de l'attribution au service des *Bâtiments civils*, de l'entretien de ceux des bâtiments affectés au service des Postes et des Télégraphes en dehors des dépendances des stations de chemin de fer. — Déduction faite de ces deux transferts, montant ensemble à	21.570	»
l'augmentation réelle est de . . . . . fr.	93,000	»

Aux dépenses auxquelles le service des Bâtiments civils avait à pourvoir déjà sont venues s'ajouter celles à résulter des travaux d'entretien ou de réparation à faire à l'Institut agricole de l'État à Gembloux, au Musée Commercial, à divers bâtiments d'école, à la location d'une maison située rue aux Laines n° 11, pour y installer le musée d'instruments du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, ainsi que de la location et de l'entretien de plusieurs maisons destinées à des bureaux de l'administration centrale des Postes et des Télégraphes. C'est pour faire face à ces besoins nouveaux que l'augmentation de crédit indiquée ci-dessus est nécessaire.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration, etc.*

La note préliminaire accompagnant le premier projet de Budget a donné, aux pages 298 et 299 (*Doc. de la Chambre des Représentants*, session de 1881-1882, n° 85) le détail des travaux auxquels devait pourvoir le crédit de . . . . . fr. 249,000 »
qui y était proposé. Il y a lieu de le porter à . . . . . 323,000 »

soit une augmentation de . . . . . fr. 74,000 »

destinée : à concurrence de 10,000 francs, à l'acquisition d'appareils extincteurs d'incendie; et, pour le surplus de 64,000 francs, à l'exécution de travaux de restauration et d'appropriation à divers bâtiments civils, notamment à l'Institut agricole de Gembloux, au Musée Wiertz, au Palais des Académies, au Palais de la Nation, au Conservatoire royal de musique à Bruxelles, à des bâtiments occupés par des bureaux de l'Administration des chemins de fer etc. Cette somme doit s'ajouter à celle de 11,000 francs primitivement demandée et justifiée sous le Litt. *D* de la note précitée.

L'allocation primitivement portée au Budget comprenait un crédit de 50,000 francs pour l'agrandissement des dépendances de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Un crédit spécial de 100,000 francs ayant été alloué par la loi du 14 Août 1881 (art. 1er § 3) pour la construction d'un nouvel hôtel provincial à Hasselt, il n'y a pas lieu de conserver à l'allocation de 50,000 francs la destination qui avait été d'abord projetée; mais elle pourra être très utilement employée à des travaux d'agrandissement d'une partie de l'hôtel et des bureaux du Gouvernement provincial à Namur, travaux reconnus indispensables.

3e SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Dans un but d'uniformité, le tableau des développements fait ressortir les différences entre les dépenses faites en 1881 pour chaque cours d'eau, ainsi que pour les ports et côtes, et les crédits proposés au budget amendé de l'exercice 1882. Mais les crédits demandés pour ces services s'appliquant, chaque année, à de nouveaux travaux, il faut nécessairement indiquer en détail la nature de ceux-ci et justifier les crédits demandés pour les exécuter C'est ce qui est fait dans la suite de cette note.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.*

Les crédits votés à cet article du Budget de 1881 s'élevaient à . . . . . fr. 2,136,800 »
Au 1er projet de Budget de 1882 ils avaient été fixés à 1,879,900 »

C'était une différence en moins de . . . . . fr. 256,900 »

D'après une constatation plus exacte des besoins du service en 1882, il y a lieu de porter l'allocation de . . . . . fr. 1.879,900 »
au chiffre de . . . . . » 2,113,700 »

soit une augmentation de. . . . . fr. 233,800 »

dont la destination est détaillée ci-après :

A. — *Meuse.*

PROVINCE DE NAMUR.

Une augmentation de. . . . . fr. 30,000 »
est proposée pour couvrir les dépenses à résulter des travaux de dragage rendus nécessaires par les crues extraordinaires de 1880.

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Il est demandé une augmentation de. . . . . fr. 15,100 »
pour travaux de dragage et de curage en continuation de ceux qui ont été exécutés en 1881.

D. — *Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Augmentation de . . . . . fr. 10,000 »
Cette somme est destinée à l'exécution des dragages qui doivent être effectués à la suite de chaque crue.

E. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Un crédit de. . . . . fr. 15,000 »
est nécessaire pour faire face aux dépenses supplémentaires de l'entretien du canal, par suite de l'importance croissante de la navigation à vapeur.

F. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

2me SECTION.

Une somme de. . . . . 25.000 »
est demandée pour être affectée aux dépenses suivantes :

1° Travaux de dragage pour maintenir, dans cette section de canal, la largeur normale au plafond.	10,000	»
2° Travaux d'élargissement et de régularisation du plafond de la même section, en aval de l'écluse n° 10.	15,000	»

A REPORTER . . fr. 93,100 »

REPORT. . . . fr. 93,100 »

K. — *Sambre canalisée.*

PROVINCES DE HAINAUT ET DE NAMUR.

Une augmentation de . . . . . 35,000 »
est proposée pour les dépenses suivantes :

1° Travaux de curage à vif fond de la rivière . 15,000 »
2° » » » des dérivations; réparations extraordinaires aux ouvrages d'art. 20,000 »

Une baisse d'eau, à opérer en 1882, permettra d'effectuer les travaux extraordinaires prémentionnés, dans les conditions les plus économiques.

M. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT.

Un nouveau crédit de. . . . . fr. 13,000 »
est demandé pour les travaux de renouvellement des portes busquées de l'écluse de Constantin qui sont en mauvais état.

Escaut maritime.

Il est demandé un crédit de . . . . . fr. 3,200 »
pour les dépenses suivantes :

1° Fourniture de charbon et entretien d'une embarcation à vapeur. . . . . fr. 1,000 »
2° Salaire de deux ouvriers préposés au travail et aux explorations sous eau, au moyen du scaphandre . . . . . 2,200 »

Q. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Augmentation proposée . . . . . fr. 19,500 »
Cette somme est destinée aux dépenses suivantes :

1° Renouvellement de deux portes de flot, à l'écluse maritime, à Heyst . . . . . fr. 4,500 »
2° Renouvellement de six portes d'ebbe à la même écluse . . . . . 15,000 »

Ces portes ont été fort détériorées lors des crues de l'hiver dernier. Il est nécessaire de les renouveler pour prévenir des accidents pendant les tempêtes.

A REPORTER. . . fr. 163,800 »

REPORT. . . . fr. 163,800 »

S. — *Canal de Gand à Ostende.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Une somme de . . . . . fr. 10,000 »
est nécessaire pour payer les travaux de reconstruction de l'aqueduc dit « Geevaerts-buis » établi sur la rive droite du canal, au hameau Geevaerts.

Cet ouvrage ayant beaucoup souffert lors des inondations du mois de décembre 1880, il est nécessaire de le reconstruire.

U. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit* : de Langeleed.

Augmentation. . . . . 3,000 »

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses à résulter des travaux de réparation des talus du canal.

V. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Il y a nécessité de réparer les dégâts occasionnés aux berges du canal par les fortes crues de l'hiver dernier et par le clapotage résultant de la marche rapide des bateaux à vapeur qui parcourent le canal. — Il est demandé à cet effet une somme de . . . . . 10,000 »

W. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Un crédit de . . . . . 6,000 »
est demandé pour couvrir les dépenses à résulter des travaux de renouvellement de deux portes de flot intérieures de l'écluse maritime, à Heyst, lesquelles ont beaucoup souffert lors des dernières crues.

Z. — *Dendre.*

Le remplacement des vannes de fond de l'écluse de navigation de Termonde est jugé indispensable. Ces vannes ne sont plus actuellement en bon état de manœuvre et une certaine section utile à l'écoulement des eaux se trouve ainsi perdue.

Une somme de . . . . . 11,000 »
permettra de faire cet ouvrage.

A REPORTER . . . fr. 203,800 »

REPORT. . . fr. 203,800

D'. — *Petite Nèthe canalisée.*

Une somme de 30,000 francs a été pétitionnée au projet de Budget primitif pour les travaux de reconstruction du déversoir de l'écluse n° 2. Elle a été reconnue insuffisante lors de la récente baisse d'eau. Il faut l'augmenter de . . . . . fr. 20,000 »

Télégraphes.

Entretien des lignes télégraphiques et des pluviomètres. fr. 10,000 »
Aucune somme n'étant portée pour cet objet au Budget primitif, il y a lieu de la solliciter actuellement, les lignes établies devant donner lieu à des dépenses d'entretien à partir de 1882.

AUGMENTATION TOTALE DE L'ART. 11. . . fr. 233,800 »

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 12. — *Meuse* (dans les provinces de Namur et de Liège).

Crédit primitif . . . . . fr.	95,000	»
Id. nouveau	153,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . fr.	58,000	»

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux de pavage, d'empierrement, construction de perrés et amélioration de rivages . . . . . fr.	35,000	»
2° Travaux de consolidation des perrés au-dessous du niveau de la flottaison	8,000	»
3° Construction d'un perré formant le prolongement vers l'amont du revêtement de la digue de Chertal et exhaussement du perré existant.	15,000	»
TOTAL. . . fr.	58,000	»

Il a été reconnu nécessaire d'exécuter les dits travaux, notamment dans le but de prévenir les érosions des talus.

ART. 13. — *Ourthe canalisée.*

Crédit proposé et justifié au Budget primitif . . . . fr.	11,500	»
Id. nouveau	18,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	6,500	»

Cette somme est destinée à la construction d'une maison éclusière sur la rive gauche de l'Ourthe, à Comblain-au-Pont; travail proposé afin de dispenser l'éclusier de traverser plusieurs fois par jour la rivière pour faire son service.

ART. 19. — *Sambre* (provinces de Hainaut et de Namur).

Crédit primitif . . . . . fr.	30,000	»
Id. nouveau	40,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	10,000	»

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'exhaussement des piles du déversoir n° 3, afin de faciliter les manœuvres et de mettre l'ouvrage au-dessus des fortes crues . fr.	5,000	»
2° Travaux de construction d'un bâtiment pour y loger le sergent d'eau d'Auvelais et travaux secondaires d'amélioration en aval du pont de Mornimont	5,000	»
TOTAL. . . fr.	10,000	»

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et de ses embranchements.*

Crédit primitif . . . . . fr.	27,500	»
Id. nouveau	50,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	22,500	»

Cette somme est destinée à la construction d'une habitation, avec bureau, pour le receveur principal des droits de navigation, à Seneffe.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Crédit primitif. . . . . fr.	6,000	»
Id. nouveau	16,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . fr.	10,000	»

Cette somme est demandée pour établir une gare de refuge à proximité de Nieuport, afin d'abriter les bateaux en temps de crues d'eau.

Le courant produit dans le canal, par l'ouverture de la nouvelle écluse établie au fond de l'arrière-port de Nieuport, est tellement violent que les bateaux ne peuvent plus rester en sécurité.

Ports, côtes, phares et fanaux.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.

ART. 37, litt. *A.* — *Port d'Ostende.*

Crédit primitif	fr.	450,000 »
Id. nouveau		500,000 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . .	fr.	50,000 »

Cette somme est destinée à exécuter des travaux de dragage dans la passe d'entrée du port. Le crédit de 450,000 francs, pétitionné au projet de Budget de 1882, sera insuffisant pour assurer convenablement l'entrée du port, surtout qu'il est à présumer que les chasses seront interrompues pendant assez longtemps, en 1882, par suite des travaux importants projetés au fond du port.

Litt. *B.* — *Port de Nieuport.*

Crédit primitif.	fr.	145,000 »
Id. nouveau		155,000 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . .	fr.	10,000 »

Cette somme est nécessaire pour le renouvellement des portes de chasse et pour les travaux de grosses réparations aux portes de flot de l'écluse de chasse au port de Nieuport.

L'état de ces portes exige des réparations prochaines.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

ART. 38. — *Port d'Ostende.*

Crédit primitif.	fr.	24,000 »
Id. nouveau		12,000 »
SOIT UNE DIMINUTION DE. . . .	fr.	12,000 »

Une somme de 12,000 francs avait été prévue au projet de Budget pour les travaux d'installation de vannes aux appareils de manœuvre de la tête amont de l'écluse de Camerlynckx, dans l'arrière-port d'Ostende. Ce crédit ne sera pas nécessaire par suite d'une nouvelle combinaison, permettant de maintenir provisoirement les appareils existants, sans y installer des vannes.

6e SECTION. — Personnel des ponts et chaussées.

Art 43. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.*

Il a été voté au Budget de 1881 :

A titre de charges ordinaires . . . . . fr.		875,850 »
A titre de charges extraordinaires		127,525 »
Soit une allocation totale de . . . . . fr.		1,001,375 »

Il y a lieu de la diminuer :

1° des traitements de deux ingénieurs, transférés à l'article 2 . . . . . fr.	12,500 »	
2° de la somme de . . . . . transférée à l'article 3 à titre de frais de route de ces fonctionnaires.	1,800 »	
		14,300 »
Reste . . fr.		987,075 »

Mais, d'autre part, l'allocation de l'article 43 aura, en outre, à pourvoir aux dépenses suivantes.

1° Des arrêtés royaux du 7 novembre 1880 et du 17 janvier 1881 ont créé des services spéciaux pour l'Escaut et pour la Meuse.

La dépense à résulter de ces services avait été évaluée, pour l'Escaut, à 24,600 francs; mais elle avait été limitée, au projet de Budget de 1882, à 16,700 francs. Il est reconnu nécessaire de compléter le personnel de ce service; toutefois, on estime qu'il suffira, pour 1882, d'une somme de . . . fr. 4,600 »

En ce qui concerne la Meuse, la dépense avait été évaluée seulement à 13,400 francs. Il est maintenant constaté que cette somme doit être portée à 25,000 francs, soit une augmentation de. . . . . 11,600 »

A reporter . . fr.	16,200 »	987,075 »

D'autre part, il faudra également remplacer, dans le cadre d'activité, les ingénieurs et conduc-

Report . . . fr.	16,200 »	987.075 »

teurs des ponts et chaussées détachés à l'Administration centrale, dont il a été question ci-dessus, à propos de l'article 2, litt. B. — Les cadres des fonctionnaires des ponts et chaussées ont été fixés en vue des exigences des services d'exécution. L'intérêt du service ayant obligé d'appeler plusieurs fonctionnaires provinciaux à l'Administration centrale pour collaborer à la besogne incombant à celle-ci, il en est résulté un affaiblissement du personnel attaché aux services extérieurs, au moment même où l'activité imprimée aux études et à l'exécution des travaux eût rendu désirable une extension des cadres.

Pendant quelque temps il a été possible de faire face aux difficultés de la situation à force d'énergie et de zèle, mais de pareils efforts ne sauraient se prolonger indéfiniment sans de sérieux inconvénients. — Il faudra donc remplacer dans les cadres d'activité les fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.

Il est proposé, de ce chef, au Budget de 1882, une somme de . . . . . 18,000 »

		54,200 »
Total . . fr.		1,021,275 »

dont . . . fr. 893.750 » comme charges ordinaires
et . . . . . 127,525 » comme charges extraordinaires

Fr. 1,021,275 »

Il est à remarquer qu'un sous-ingénieur et un conducteur des ponts et chaussées ont été détachés à l'École du génie civil à Gand et que leurs traitements ont été transférés au Budget de l'Instruction publique. Mais comme ils ont dû être remplacés dans le cadre d'activité du personnel des ponts et chaussées, l'allocation ne subit aucune modification du chef de cette mesure.

Art. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis, etc.*

Le crédit proposé au projet de Budget primitif s'élevait :

Pour les charges ordinaires à . . . . . fr.	1,047,829 »
— extraordinaires.	37,256 »
Total . . . . . fr.	1,085,085 »

Report . . . fr.		1,085,085 »

Il est demandé au projet de Budget amendé :

A titre de charges ordinaires . . . . . fr.	1,067,109 »	
— extraordinaires	49,256 »	
		1,116,365 »
L'augmentation de . . . . . fr.		31,280 »

se décompose ainsi :

1° Indemnité pour la manœuvre du pont isolé de Grobbendonck, sur la Petite-Nèthe (écluse n° 4) . . . . . fr.		250 »
2° Traitement de l'éclusier préposé à la manœuvre de la nouvelle écluse construite à Furnes, sur le canal de Nieuport à la frontière		1,200 »
3° Traitement d'un troisième aide-éclusier aux écluses de la porte de Damme à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende . .		900 »
4° Traitement d'un pontonnier au pont établi sur l'Escaut à Audenaerde et repris par l'État en vertu d'un arrêté royal du 6 août 1881.		1,000 »
5° Traitement d'un préposé à la manœuvre du pont établi sur la Lys, à Deurle, et repris par l'État, en vertu d'un arrêté royal du 28 mai 1881		730 »
6° Traitement d'un mécanicien et d'un timonier pour l'embarcation à vapeur destinée aux études de l'amélioration de l'Escaut maritime et du Rupel		2,900 »
7° Traitement des agents chargés de la manœuvre des deux ponts de Laeken :		
1 chef pontonnier à . . . . . fr.	1,500 »	
3 pontonniers à 1,200 francs	3,600 »	
		5,100 »
8° Traitement de quatre agents télégraphistes à attacher au service spécial de la Meuse, fr. 1,800 × 4 = ...		7,200 »
9° Salaires et indemnités de huit nouveaux auxiliaires à attacher au service des études et de la surveillance des travaux de construction de chemins de fer, fr. 1,500 × 8 = ...		12,000 »
Toutes ces dépenses sont nécessitées par les exigences du service; la seule indication de leur objet en est la justification.		
Total. . . . . fr.		31,280 »

7e SECTION. — Service des bâtiments civils.

Art. 46. — *Traitements et frais de déplacements des architectes, etc.*

L'allocation votée au Budget de 1881 était de . . . . fr.	80,400	»
Elle doit être portée, pour 1882, à	89,050	»
L'augmentation de . . . . . fr.	8,650	»

n'est que fictive : elle provient d'un transfert d'égale somme, opéré de l'article 89 et représente le traitement et les frais de route d'un architecte et d'un sous-chef de section chargés du service de l'entretien des bâtiments affectés aux postes et aux télégraphes, attributions qui ont été transférées au service des bâtiments civils.

CHAPITRE III.

MINES.

2e SECTION. — Personnel du corps.

Art. 51. — *Traitements et indemnités du corps des mines, etc.*

L'allocation votée à l'article correspondant du Budget de 1881, était de. . . . . fr.			324,100	»
Il faut en déduire :				
1° Une somme de . . . . fr.	6,000	»		
transférée à l'article 2.				
2° Une somme de	750	»		
transférée à l'article 3.			6,750	»
Mais, d'autre part, il y a lieu d'augmenter l'allocation :				
1° D'une somme de . . . fr.	2,000	»		
par suite de modifications apportées au cadre des ingénieurs ordinaires.				
2° D'une somme de	4,000	»		
jugée nécessaire pour payer les frais de déplacements des membres du comité chargé d'étudier les causes des accidents miniers .			6,000	»
Reste. . . .				750	»
L'allocation de 1882 doit donc être fixée à . . . . . fr.			323,350	»

4e SECTION. — IMPRESSIONS.

ART. 55. — Il a été alloué au Budget de 1881 :

à titre de charges ordinaires . . . . . fr.	7,000 »	
extraordinaires.	14,000 »	
		21,000 »
Pour 1882, les charges extraordinaires peuvent être réduites à 8,000 francs, soit une réduction de . . . . . fr.		6,000 »
L'allocation totale ne serait donc que de . . . . . fr.		15,000 »

La cause de cette réduction a été expliquée à la p. 323 de la note préliminaire accompagnant le projet de Budget de 1882 (*Doc. de la Chambre;* session de 1880-1881, n° 83).

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

Les crédits votés au Budget de 1881 pour les divers services des chemins de fer de l'Etat s'élevaient à la somme de . . . . . fr.	65,468,050 »	
mais ils présentaient des insuffisances à concurrence de . .	6,279,370 »	
auxquelles il a été pourvu par voie de crédits supplémentaires.		
TOTAL. . . fr.		71,747,420 »
L'ensemble des crédits demandés au projet de Budget amendé de l'exercice 1882 forme un total de. . . . . fr.		74,934,645 »
soit une augmentation de . . . . . fr.		3,187,225 »

sur les crédits nécessaires pour les besoins des services pendant l'exercice 1881.

Cette augmentation se répartit comme il suit entre les divers services des chemins de fer.

	DÉPENSE DE 1881			Budget révisé de 1882.	DIFFÉRENCES	
	Budget voté	Crédits supplémentaires votés.	Total.		en plus	en moins
1re Sect. Services communs .	1,770,270	317,500	2,087,770	2,163,405	75,635	»
2e Sect. Voies et Travaux. .	16,106,715	1,121,000	17,227,715	17,604,140	376,425	»
3e Sect. Traction et Matériel.	28,247,235 (1)	4,086,870	32,334,105	34,404,255	2,070,150	»
4e Sect. Transports	17,735,460	747,000	18,482,460	19,054,365	551,905	»
5e Sect. Contrôle des Recettes	1,608,370	7,000	1,615,370	1,728,480	113,110	»
TOTAUX. . .	65,468,050	6,279,370	71,747,420	74,934,645	3,187,225	»

Soit comme il est dit ci-dessus une augmentation totale de 3,187,225 francs ou d'environ 4, 5 %

1) Y compris 400,000 francs alloués par l'article 2 de la loi du 14 août 1881.

Cette augmentation est due entièrement au développement de l'exploitation.

Les explications qui suivent, exposent, au surplus, les causes spéciales des augmentations afférentes à chacun des articles du Budget.

1re SECTION. — Services communs.

Art. 56. — *Traitements et indemnités.*

Le crédit demandé est de . . . . . fr.	745,225	»
Dépense de 1881.	676,240	»
L'augmentation est de . . . . . fr.	68,985	»

Elle se décompose de la manière suivante :

1° Complément d'un crédit de 15,375 francs, justifié dans les amendements au projet de Budget de 1881, déposés en séance du 5 mai dernier (*Documents de la Chambre,* n° 122, session de 1880-1881) . . . . . fr. 4,175 »

2° Besoins nouveaux afférents à l'exercice 1882, savoir :

Comité d'administration et haute surveillance.

1 administrateur . . . . . fr.	12,000	»	
1 inspecteur général (y compris les frais de déplacements). . . . . fr.	10,500	»	

Service général.

3 commis. . . . . fr.	6,000	»	
2 commis-auxiliaires.	2,900	»	

Service des études d'ordre général, etc.

1 ingénieur en chef . . . . . fr.	6,300	»	
Transformation d'un emploi de commis en un emploi de chef de bureau . . . . . fr.	2,500	»	
2 commis	4,000	»	
A reporter . . . fr.	44,200	»	4,175 »

Report. . . . fr.	44,200	»	4,175 »

Contrôle des matières.

Transformation d'un emploi de chef de bureau en un emploi de chef de division . . . . fr.	1,800	»
Transformation d'un emploi de vérificateur en un emploi de contrôleur . . . . . fr.	1,200	»
1 commis	2,000	»

Réception des approvisionnements, etc.

1 ingénieur . . . . . fr.	4,200	»
3 sous-ingénieurs	8,700	»
1 chef de bureau	4,500	»
3 commis-auxiliaires.	4,350	»

Dépôt du magasin central.

1 commis . . . . . fr.	2,000	»
Modifications du cadre des commis, déjà réalisées ; frais de déplacements, etc. . . . fr.	4,320	»
Ensemble. . . . fr.	77,270	»

Il suffit toutefois pour 1882, d'une partie du crédit total, soit . . . . . fr. 64,810 »
attendu que les titulaires des emplois nouveaux ne seront recrutés qu'au fur et à mesure des besoins du service et débuteront, en général, par le traitement minimum afférent à l'emploi.

Total égal à l'augmentation. . . fr. 68,985 »

L'extension graduelle du réseau et le développement du trafic nécessitent un renfort de personnel, tant pour la direction et la surveillance des services que pour leur exécution proprement dite. Il importe, notamment, d'augmenter les moyens d'action de la commission chargée de la réception des approvisionnements et de suivre, dans les établissements privés, les opérations relatives à l'exécution des commandes. La commission étant appelée à fonctionner simultanément sur différents points du réseau, il est devenu absolument indispensable de modifier et sa composition et son organisation actuelles.

ART. 57. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois*

Le crédit demandé est de	fr.	169,300 »
La dépense de 1881 est de		162,650 »
Soit une augmentation de	fr.	6,650 »

Elle représente, à concurrence de	fr.	2,120 »

les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses déjà créées dans le cours de 1881 ;

Le surplus, soit	fr.	4,530 »

répond à des extensions nouvelles du personnel de la fabrication du timbre, de la commission de réception et du magasin central.

Ces extensions sont nécessitées par l'adoption de nouveaux timbres d'affranchissement (petits paquets), et par l'augmentation des opérations de réception, d'emmagasinage et de distribution des approvisionnements par suite du développement continuel du service.

2e SECTION. — VOIES ET TRAVAUX — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

ART. 62. — *Traitements et Indemnités.*

Le crédit nouveau est de	fr.	1,525,325 »
Les dépenses de 1881 se sont élevées à.		1,448,900 »
soit pour 1882 une augmentation de		76,425 »

qui se justifie de la manière suivante :

1° — Complément d'un crédit de 114,200 francs, justifié dans les amendements au projet de budget de 1881, déposés en séance du 5 mai dernier (*Documents de la Chambre* n° 122, session de 1880-1881.) . fr. 42,300 »

2° — Modifications du cadre des commis, déjà réalisées, (moitié de la dépense de fr. 16,720.) . . . . . 8,360 »

3° — Extensions de cadre à rattacher à l'exercice 1882, savoir :

A REPORTER . .	fr.	50,660 »

REPORT . . . fr.	50,660	»

SERVICE DES VOIES ET TRAVAUX.

A. — Ancien réseau.

Service de la direction.

1 chef de bureau . . . . . fr.	4,500	»
Transformation de 2 emplois de commis en 2 emplois de commis-chef.	2,600	»

Service d'exécution.

Transformation de 2 emplois de chef de section en 2 emplois de chef de section principal fr.	2,300	»

B. — Lignes nouvelles :

4 sous chefs de section . . . . . fr.	9,600	»
2 commis.	4,000	»
3 commis-auxiliaires	4,350	»
1 dessinateur expéditionnaire.	1,600	»
Frais de déplacements, intérims, changements de résidence, etc.	2,030	»

SERVICE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

1 chef de division. . . . . fr.	6,300	»
1 commis	2,000	»
2 commis-auxiliaires.	2,990	»
ENSEMBLE. . . fr.	42,270	»

Le budget de 1882 ne prévoit qu'une partie de cette dépense pour les motifs indiqués à l'art. 56 soit . . . . . fr.	25,765	»
TOTAL ÉGAL à l'augmentation . . . fr.	76,425	»

Comme il est dit à l'article 56 précité, l'extension du réseau et l'accroissement constant des affaires sont les causes principales des augmentations de crédit sollicitées, tant pour le service central que pour les services d'exécution.

On peut évaluer à 112 kilomètres environ le développement des lignes nouvelles qui viendront, dans le cours de 1882, s'ajouter au réseau actuel.

Mais comme l'ouverture de ces lignes n'aura lieu que d'une manière graduelle, l'exploitation moyenne ne portera vraisemblablement que sur 56 kilomètres pour l'année 1882.

ART. 63. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé est de	fr. 9,354,770	»
soit sur la dépense de 1881	9,005,470	»
abstraction faite d'une charge extraordinaire et temporaire de 347,500 francs, une augmentation de	fr. 349,300	»

qui se décompose comme il suit :

Complément des allocations relatives à des dépenses ayant pris cours en 1881	fr. 124,700	»

Extensions à réaliser en 1882 :

Ouverture de lignes nouvelles; création d'un service spécial de surveillance des appareils d'enclanchement et des signaux ordinaires; extensions reconnues nécessaires pour faire face à l'insuffisance du personnel sur divers points du réseau; 1/3 de la dépense annuelle	197,600	»

Relèvement des salaires.

Le dernier crédit alloué pour cet objet remonte à 1873. Il est indispensable que l'administration puisse, de temps à autre, améliorer quelque peu la position de ses agents et les économies que l'on parvient à réaliser ne procurent pas toujours les ressources nécessaires à cette fin.

La dépense à faire pour accorder une légère augmentation de salaire aux ouvriers les plus méritants serait d'environ 54,000 francs; il suffirait, pour le moment, que l'on pût disposer de la moitié de cette somme, soit. . . . . 27,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation . . .	fr. 349,300	»
Si l'on tient compte du crédit de	347,500	»

alloué l'année dernière, comme charge extraordinaire, on trouvera que, dans son ensemble, l'allocation de 1882 ne dépassera celle de 1881 que de . . . . . fr. 1,800 »

ART. 64. — *Billes, rails et accessoires. — Matériel fixe tenant à la voie.*

A raison de la situation actuelle des voies, qui permet de réduire le nombre des rails à renouveler, et d'une diminution sur les prix que l'on avait payés pour les approvisionnements de 1881, la dépense à faire en 1882, présente une diminution d'environ. . . . . fr. 365,400 »

Mais, par contre, les quantités de traverses et de bois spéciaux pour fondations des appareils, de changements de voies, etc., à remplacer en 1882, seront plus fortes qu'en 1881; la dépense en plus est estimée à. . . . . fr. 354,500 »

En outre le crédit destiné au renouvellement des excentriques, croisements, etc., doit être augmenté, par suite de l'épuisement de l'approvisionnement d'appareils de modèle ancien que l'on a utilisés jusqu'ici dans les voies secondaires.

Enfin, en vertu des conditions nouvelles arrêtées pour la construction et l'exploitation des embranchements industriels aux stations des chemins de fer (voir *Moniteur* du 27 octobre 1880, n° 301), l'Administration s'est substituée aux concessionnaires, pour l'entretien des parties situées dans le périmètre des stations.

De ces deux chefs, la dépense sera augmentée, en 1882, d'environ . . . . . 208,000 »

ENSEMBLE . . . . ——— 562,500 »

Soit une augmentation de. . . . . fr. 197,100 »

ART. 65. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyer des locaux.*

L'augmentation demandée est de 101,100 francs.

Elle répond aux besoins nouveaux ci-après :

Entretien des raccordements privés pour la partie située dans le périmètre des stations (voir arrêté royal cité à l'article précédent) . . fr. 5,800 »

Retrait des rails Hilff des voies principales et leur mise en œuvre dans les voies accessoires. . . . . 30,300 »

Location de locaux pour l'installation de services nouveaux et pour la création de bureaux de marchandises à l'intérieur des villes . . . . . 65,000 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 101,100 »

3e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 66. — *Traitements et indemnités.*

Le crédit demandé est de . . . . . fr.	1,533,255	»
Le crédit voté au budget de 1881 est de	1,417,280	»
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . . fr.	115,975	»

Cette somme comprend :

1° Le complément d'un crédit de fr. 160,100, justifié dans les amendements au projet de Budget de 1881, déposés en séance du 5 mai dernier (*Documents de la Chambre*, n° 122, session 1880-1881).			59,060	»
2° La moitié de la dépense de 24,200 francs afférente aux modifications de cadre des commis, déjà réalisées.			12,100	»
3° Les crédits afférents aux besoins nouveaux de l'exercice 1882, savoir :				
Service de la Direction.				
3 commis	6,000	»		
1 expéditionnaire.	1,700	»		
Service d'exécution.				
Transformation de 3 emplois d'ingénieur en 3 emplois d'ingénieur en chef . . . . . fr.	6,300	»		
1 ingénieur.	4,200	»		
Transformation de 7 emplois de sous-ingénieur en 7 emplois d'ingénieur	9,100	»		
1 sous-ingénieur	2,900	»		
Transformation de 2 emplois de commis-chef en 2 emplois de chef de bureau	2,400	»		
2 commis-chefs	6,600	»		
11 commis	22,000	»		
6 commis-auxiliaires	8,700	»		
1 dessinateur expéditionnaire . . . . fr.	1,600	»		
Frais de déplacements, changements de résidence, etc.	4,810	»		
ENSEMBLE. . fr.	76,310	»		
Une partie seulement de cette dépense est portée au Budget de 1882 soit . . . . . fr. pour les motifs renseignés à l'art. 56.			44,815	»
TOTAL ÉGAL à l'augmentation fr.			115,975	»

L'insuffisance numérique du personnel de la traction et du matériel dérive des causes signalées aux articles 56 et 62.

Le service central, les districts, les ateliers et les dépôts prennent, de jour en jour, plus d'extension, et la nécessité s'impose de renforcer l'effectif du personnel préposé à ces différents services.

D'un autre côté, la rémunération de certains agents n'étant plus en rapport avec l'importance actuelle de leurs fonctions, il est de toute équité de leur en tenir compte, et de prévoir, dans ce but, quelques modifications de cadre dont il est fait état au présent article.

ART. 67. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit nécessaire est estimé à	fr.	15,800,000 »
soit, sur la dépense de 1881, ...		14,751,325 »
une augmentation de	fr.	1,048,675 »

correspondant à la progression prévue dans le mouvement des trains.

ART. 68. — *Primes d'économie et de régularité.*

Le crédit de 409,300 francs voté au budget de 1881 est le même que celui qui a été alloué en 1880. Le trafic ayant considérablement augmenté depuis, les primes ont dépassé de beaucoup l'allocation; la différence est d'environ 40 p. %.

Il n'est pas possible de maintenir cette situation.

Pour mettre l'allocation en rapport avec le parcours actuel des trains, c'est-à-dire avec les services rendus, il y a lieu d'ajouter au

crédit de 1881	fr.	409,300 »
un supplément de		155,500 »
L'allocation de 1882 se trouvera ainsi portée à	fr.	564,800 »

ART. 70. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Le crédit sollicité s'élève à	fr.	10,150,000 »
La dépense de 1881 étant de		9,400,000 »
y compris le crédit de 400,000 francs alloué à titre de charge extraordinaire par la loi du 14 avril 1881.		
L'augmentation est de	fr.	750,000 »

Elle est exclusivement destinée au service de l'entretien et de la réparation du matériel et représente, sur les crédits de 1881, une augmentation correspondante à celle du parcours kilométrique des trains et de l'effectif du matériel.

4e SECTION. — TRANSPORTS.

ART. 71. — *Traitements et indemnités.*

Il est demandé	fr. 8,710,265	»
L'allocation votée au Budget de 1881 est de	fr. 8,205,060	»
La différence est de	fr. 505,205	»

Pour établir l'augmentation réelle, il faut :

1° Déduire de ce chiffre une somme de . . . . . fr. transférée de l'art. 72 (salaires) et représentant le montant du traitement d'un classeur nommé expéditionnaire et le salaire de 80 gardes à l'essai, à pourvoir d'une nomination définitive et à payer désormais sur l'art. 71 (traitements).	87,720	»
	Fr. 417,485	»

2° Y ajouter :

a. Une somme de. . . . . fr. transférée à l'art. 78 (contrôle des recettes) et représentant le montant des traitements moyens de 25 commis désignés pour le service des recettes ensuite de l'organisation de la comptabilité contradictoire dans certaines stations.	46,000	»	
b. Une somme de. . . . . fr. transférée à l'art. 83 (Postes) et représentant la moitié des traitements des titulaires des stations où le service des postes a été installé en 1881.	17,350	»	
ENSEMBLE. . fr.			63,350	»
L'augmentation est donc de . . . . fr.			480,835	»

et se subdivise comme il suit :

1° Complément d'un crédit de 263,780 francs justifié dans les amendements au projet de Budget de 1881, déposés en séance du 5 mai dernier (*Documents de la Chambre,* n° 122, session de 1880-1881.) . . . . . fr.	111,220	»

Report . . .		111,220 »
2° Modifications du cadre des commis, déjà réalisées (1/2 de la dépense de 100,650 francs.)		50,325 »
3° Extensions de cadre à rattacher à l'exercice 1882, savoir :		
Service de la direction.		
1 contrôleur . . . . . fr.	4,500 »	
Transformation de 3 emplois de commis-chef et d'un emploi de vérificateur en 4 emplois de chef de bureau	4,800 »	
Transformation de 1 emploi de vérificateur en 1 emploi de contrôleur.	1,200 »	
Transformation de 5 emplois de commis en 5 emplois de commis-chef.	6,500 »	
4 commis auxiliaires.	5,800 »	
Création d'une agence commerciale, en Italie (Milan)	20,000 »	
Service d'exécution.		
A. *Ancien réseau.*		
1 contrôleur	4,500 »	
Transformation de 5 emplois de commis-chef en 5 emplois de chef de bureau	6,000 »	
Transformation de 2 emplois de vérificateur en 2 emplois de contrôleur	2,400 »	
Transformation de 5 emplois de commis en 5 emplois de commis-chef.	6,500 »	
25 commis auxiliaires	36,250 »	
Transformation de 10 emplois de garde en 10 emplois de chef-garde	5,000 »	
Transformation de 20 emplois de facteur de station en 20 emplois de chef-facteur	10,000 »	
15 facteurs de station	23,250 »	
Régularisation de la position de 80 gardes à l'essai dont le salaire actuel est transféré de l'article 72	37,600 »	
Création de stations (Traitements des titulaires)	55,125 »	
Augmentation du crédit spécial affecté aux indemnités accordées aux agents chargés des fonctions de sous-chef de station.	15,000 »	
Séparation des services dans les bureaux mixtes où il n'est plus possible de maintenir		
A reporter. . . . fr.	244,425 »	161,545 »

Report. . . . . fr.	244,425 »	161,545 »
réunis les services du chemin de fer et de la poste.	20,350 »	
6 officiers de police	9,300 »	

B. *Lignes nouvelles.*

10 commis auxiliaires	14,500 »	
20 gardes	31,000 »	
4 facteurs de station.	6,200 »	
Chefs de stations	53,500 »	
Complément de crédit nécessaire pour la régularisation du personnel de la ligne de Lierre à Turnhout	24,720 »	
Frais de déplacements, changements de résidence, intérims, etc	8,920 »	
Ensemble . . . fr.	412,915 »	
Il n'est porté qu'une partie de cette dépense au Budget de 1882, soit . . . . . fr.		319,290 »
pour le motif déjà indiqué à l'article 56.		
Total égal à l'augmentation . . . fr.		480,835 »

Le renfort de personnel demandé répond aux strictes nécessités constatées sur différents points de l'ancien réseau où le service est des plus tendus, par suite de l'augmentation du travail et du mouvement; il résulte également de l'exploitation de la gare maritime et commerciale d'Anvers-Sud et de l'ouverture de lignes nouvelles pendant l'année 1882. Une partie des modifications de cadre indiquées ci-dessus ont pour but d'attribuer à un certain nombre d'agents le grade et la rémunération correspondant à leurs fonctions dont l'importance s'accentue journellement par suite du développement général du service.

D'un autre côté, ce développement entraîne l'érection de nouvelles stations et la séparation des services dans certains bureaux mixtes où les opérations du chemin de fer et de la poste ont pris trop d'extension pour pouvoir les maintenir réunis.

L'importance croissante des relations internationales impose à l'administration l'obligation de se renseigner d'une manière suivie et précise au sujet de tous les faits ou les circonstances qui peuvent avoir une influence sur les produits de nos lignes.

Tel est le but de l'agence commerciale établie à Milan.

ART 72. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.*

L'allocation demandée pour 1882 est de . . . . . fr.	5,650,100	»
La dépense de 1881 s'est élevée à	5,525,000	»
Mais à cette différence de . . . . . fr.	125,100	»
il faut, pour connaître l'augmentation réelle, ajouter une somme de. . . . . fr.	87,720	»
transférée à l'article précédent et représentant les salaires de 80 gardes à l'essai à pourvoir d'une nomination définitive et à payer désormais sur l'article « Traitements. »		
ENSEMBLE . . . fr.	212,820	»

Cette somme doit permettre :

A. *Réseau actuel.*

1° L'admission d'un certain nombre d'agréés pour le service des stations nouvelles ou de celles dont l'importance croissante a rendu le personnel insuffisant ;

2° Le recrutement aux mêmes fins, d'ouvriers pour le chargement et le déchargement des marchandises et bagages, et pour la composition et la décomposition des trains ;

3° L'organisation de quelques services nouveaux de traction par chevaux. Ces dépenses ne devant se faire que successivement dans le cours de l'année, il suffit d'inscrire au présent budget la moitié du crédit qu'elles devront nécessiter, soit . . . . . fr. 177,320 »

4° L'augmentation du salaire d'agents méritants qui, depuis trois ans au moins, n'ont plus obtenu une amélioration de position ; c'est une dépense de . . . . . fr. 12,000 »

B. *Lignes nouvelles.*

5° Le recrutement du personnel ouvrier nécessaire pour l'exploitation de ces lignes, soit (moitié de la dépense) . . . 23,500 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation . . . fr. 212,820 »

ART. 73. — *Primes pour encourager la marche régulière des trains.*

Le crédit demandé est de . . . . . fr.	390,000	»
Celui alloué pour 1881 se monte à . . . . . fr.	330,000	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.	60,000	»

L'allocation votée pour 1881, pour le personnel des trains, s'est trouvée, comme celle du personnel de la traction (à l'art. 68, primes d'économie et de régularité) de beaucoup inférieure au montant des primes. Le supplément de crédit sollicité est destiné à mettre l'allocation plus en rapport avec l'accroissement de la circulation des trains.

Art. 74. — *Frais d'exploitation.*

Les allocations pour 1881 sont de	fr. 1,759,400	»
Le supplément de crédit sollicité pour 1882 s'élève à . . .	94,600	»
Ce qui porte pour 1882 l'allocation totale à	fr. 1,854,000	»

L'augmentation demandée est en rapport avec le développement présumé du trafic.

Art. 77. — *Redevances aux compagnies.*

Pour faire face à l'insuffisance de son matériel, l'État a été obligé de prendre en location un certain nombre de locomotives et de wagons. Parmi les contrats intervenus, il en est qui n'expirent qu'en 1882. Le crédit de 50,000 francs demandé à titre de charge extraordinaire et temporaire représente les redevances à payer depuis le 1er janvier dernier jusqu'à l'expiration des contrats.

Des doutes ayant surgi au sujet de la légalité de l'imputation des frais de location sur l'article en question, le libellé de celui-ci a été rédigé comme suit dans le tableau des développements :

« Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location » de matériel de traction et de transport. »

5e SECTION. — Contrôle des recettes.

Art. 78. — *Traitements et indemnités.*

Le crédit demandé est de	fr. 1,645,480	»
L'allocation pour 1881 s'élève à	1,535,770	»
soit une différence en plus de	fr. 109,710	»
Pour déterminer l'augmentation réelle, il faut déduire, de ce chiffre la somme de	fr. 46,000	»
transférée de l'art. 71 (Transports) et représentant le montant des traitements moyens de 23 commis désignés pour le service des recettes en suite de l'organisation de la comptabilité contradictoire dans certaines stations.		
Soit une augmentation de	fr. 63,710	»

Elle est justifiée comme il suit :

1° Complément d'un crédit de 17,700 francs, justifié dans les amendements au projet de Budget de 1881, déposés en séance du 5 mai dernier (*Documents de la Chambre,* n° 122, session de 1880-1881). . . . . fr.		4,600 »
2° Modifications du cadre des commis, déjà réalisées (moitié de la dépense de 45,850 francs). . . . . fr.		22,925 »
3° Besoins nouveaux afférents à l'exercice 1882, savoir :		
Service de la Direction.		
Transformation d'un emploi de vérificateur en un emploi de chef de bureau . . . . . fr.	1,200 »	
10 commis auxiliaires	14,500 »	
Services d'exécution.		
Transformation de 3 emplois de vérificateur en 3 emplois de contrôleur . . . . . fr.	3,600 »	
Transformation de 3 emplois de commis en un emploi de commis-chef et deux emplois de receveur. . . . . fr.	1,600 »	
15 commis	30,000 »	
Frais de déplacement, intérims, changements de résidence, etc..	1,200 »	
Contrôle des matières.		
1 commis (dépôt du timbre)	2,000 »	
Ensemble . . . fr.	54,100 »	
Il suffit toutefois, pour 1882, d'une partie du crédit total, soit . . . . . fr. pour les motifs indiqués à l'article 56.		36,185 »
Total égal a l'augmentation . . fr.		63,710 »

Ces modifications et extensions de cadre sont la conséquence du développement du réseau et de l'accroissement du trafic. Elles sont circonscrites aux strictes nécessités du service.

ART. 79. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

L'allocation de 1881, augmentée du crédit supplémentaire, est de . . . . . fr.	79,600	»
y compris une charge extraordinaire et temporaire de . . .	2,550	»
Reste pour les charges ordinaires . . . . . fr.	77,050	»
Le crédit demandé actuellement à titre de charges ordinaires et permanentes, est de	83,000	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. , fr.	5,950	»
qui répond aux dépenses créées dans le courant de l'année 1881, ci . . . . . fr.	4,550	»
ainsi qu'à quelques besoins nouveaux prévus pour 1882, à concurrence de	1,400	»
TOTAL ÉGAL . . . . fr.	5,950	»

CHAPITRE V

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

1re SECTION. — SERVICES COMMUNS.

ART. 80. — *Traitements et indemnités.*

L'allocation votée au Budget de 1881 s'élève à. . . . fr.	45,250	»
Il y a lieu d'en déduire une somme de	4,000	»
à transférer à l'art. 83 et représentant le traitement d'un chef de bureau passé de l'inspection générale à la 2e direction des postes.		
Le crédit sollicité pour 1882 est donc de . . . . . fr.	41,250	»

ART. 81. — *Salaires.*

Le crédit demandé est de . . . . . fr.	3,860	»
Celui voté pour 1881 est de	4,960	»
SOIT UNE DIMINUTION DE . . fr.	1,100	»
provenant du transfert à l'art. 84, d'une somme de . . . fr.	1,800	»
montant du traitement d'un agent passé au service des postes, moins une somme de 700 francs nécessaire pour augmenter le taux des salaires, en 1882, ci	700	»
fr.	1,100	»

ART. 82. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papier, d'encre, etc. pour la fabrication des timbres, etc, etc.*

Somme demandée . . . . . fr. 162,200 »

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	122,700 »	39,500 »
Les dépenses de 1881 se sont élevées à. . .	104,400 »	
L'augmentation est de . . . . . fr.	18,300 »	39,500 »
Soit une augmentation de . . . . . fr.	57,800 »	

La somme de 39,500 francs portée aux charges extraordinaires est destinée à l'acquisition d'outils et de machines nécessaires pour améliorer la fabrication des timbres poste et des timbres télégraphie. L'augmentation de 18,300 francs sur les charges ordinaires et permanentes est réclamée pour faire face aux dépenses à résulter de l'accroissement à prévoir dans la fabrication des timbres poste par suite : 1° de l'organisation du service postal de la caisse d'épargne et 2° du changement de couleur des timbres, qui nécessitera le renouvellement de l'approvisionement des bureaux etc.

2e SECTION. — POSTES.

ART. 83. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires.*

Le crédit actuellement demandé est de . . . . . 2,909,080 »

Les dépenses pour l'année 1881 se sont élevées à . . . . . 2,679,010 »

SOIT UNE DIFFÉRENCE EN PLUS DE . . fr. 230,070 »

Pour obtenir l'augmentation réelle de 1882, il y a lieu de déduire de cette somme :

1° Complément du crédit de 161,518 francs justifié au Budget de 1881. (V. *Doc. de la Ch. n° 70,* p. 28. Session 1880-81), soit 80,758 francs, moins la somme de 5,425 francs ajoutée par amendement (*Doc. de la Ch. n° 122*) à la part afférente à 1881, dans la dépense de 24,000 francs demandée pour la nomination de 40 auxiliaires; soit 80,758 — 5,425 = ... fr.	75,333 »	
2° Complément d'un crédit de 24,000 francs dont 6,000 francs ont été compris par amende		
A REPORTER. . . fr.	75,333 »	230,070 »

REPORT . . fr.	75,353 »	230,070 »
ment au Budget de 1881. (V. *Doc. de la Ch. n° 122.* Session 1880-81.)	18,000 »	
3° Montant du crédit pour relèvement des salaires des auxiliaires, demandé par amendement au Budget de 1881 (*Doc. de la Ch. n° 122*), 14,300 francs, somme qui comprend celle de 6,000 francs portée comme supplément de crédit nécessaire à 1881 = ...	8,300 »	
4° Transfert de deux crédits : l'un de l'art. 71 au montant de 17,350 francs, représentant la moitié des traitements des titulaires des stations où le service des postes a été installé en 1881 ; l'autre de 4,000 francs, transféré de l'article 80 et représentant le traitement d'un chef de bureau passé de l'Inspection générale à la Direction des postes, ci . . . . . fr.	21,350 »	
SOIT ENSEMBLE . . . fr.		122,983 »
L'augmentation qui n'est, en réalité, que de . . . . fr.		107,087 »
est demandée pour faire face aux besoins suivants :		
1° Transformation d'un emploi de vérificateur en emploi de contrôleur à l'administration centrale . . . . . fr.	1,375 »	
2° Création de deux emplois de commis-chef à l'administration centrale.	6,600 »	
3° Création de trois emplois de chef de bureau et d'un emploi de commis-chef, au service d'exécution	16,800 »	
4° Création de nouveaux bureaux	22,800 »	
5° Relèvement du classement des bureaux .	13,000 »	
6° Amélioration de position du personnel des percepteurs, sous-percepteurs et auxiliaires . .	20,600 »	
7° Admission de 40 commis	76,000 »	
8° Nomination au grade de commis des auxiliaires qui ont fait preuve des aptitudes exigées pour cet emploi	17,000 »	
9° Admission de 40 auxiliaires	24,000 »	
TOTAL . . fr.	198,175 »	
dont la moitié seulement, soit		99,087 »
est nécessaire pour l'exercice de 1882.		
Frais de déplacements, d'intérims, etc.		8,000 »
SOMME ÉGALE à celle ci-dessus . . fr.		107,087 »

Par suite de l'accroissement considérable du travail et pour assurer le service dans les bureaux mixtes actuels qui ne possèdent pas encore de personnel postal, ainsi que dans les bureaux de l'espèce à créer, il sera nécessaire de renforcer le personnel de 80 agents. Les crédits portés sous les 7°, 8° et 9° ci-dessus sont demandés dans ce but.

Les autres crédits se justifient par le travail des bureaux de l'administration centrale, qui s'accroît d'année en année proportionnellement au développement du trafic, par la création de nouveaux bureaux de poste, ainsi que par l'importance de certains bureaux qu'il y a lieu de relever de classe.

ART. 84. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Le crédit sollicité pour 1882 est de . . . . . fr.	3,464,861	»
Celui qui est nécessaire pour 1881 s'élève à	3,226,604	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	238,257	»

Qui se décompose comme il suit :

1° Complément d'un crédit de 59,070 francs, justifié au Budget amendé de 1881. (*V. Doc. de la Chambre.* — Session 1880-1881, p. 28, n° 70.)	29,535	»
2° Transfert de l'article 81, du salaire d'un agent passé de la direction générale au service des postes.	1,800	»
3° Besoins nouveaux auxquels il faudra pourvoir en 1882 :		
A. Création d'un emploi de chef-facteur provincial, de 3 emplois de facteur-trieur, de 30 emplois de facteur des postes et de 34 emplois de facteur rural. . . . fr. 72,460 »		
Cette somme comprend un transfert de 11,000 francs de l'article 85, pour convertir en emploi de facteur rural, 15 services de piéton-entrepreneur.		
B. Frais de voyage du nouveau chef-facteur et frais de remplacement des nouveaux agents. 5,830 »		
C. Création de tournées supplémentaires pour accorder une 2e distribution à 90 communes rurales importantes. . . . . 36,000 »		
D. Modifications au cadre des facteurs, en vue d'améliorer la position d'un certain nombre de ces agents. . . . . 27,500 »		
ENSEMBLE . . . 141,790 »		
dont les 2/3 suffiront pour 1882, soit	94,522	»
4° Les extensions réalisées en 1881, constituent une charge		
A REPORTER . . .	125,857	»

	Report. . . . fr.	125,857 »
annuelle de 129,070 francs, tandis qu'il n'a été prévu pour cet objet au Budget de cette année, qu'une dépense de fr. 59,070 + 66,000 = 125,070. Il y a donc lieu d'augmenter de ce chef, l'allocation pour l'année 1882, de		4.000 »
5° Enfin, les services de la distribution des correspondances et de la levée des boîtes supplémentaires dans l'agglomération bruxelloise, seront prochainement réorganisés afin de mieux desservir la population de plus de 400,000 âmes que comptent Bruxelles et ses faubourgs. Cette réorganisation exigera la création de 2 emplois de trieur et de 96 emplois de facteur. La dépense supplémentaire qui en résultera, calculée à raison du minimum du traitement, sera, pour 1882, de		108,400 »
y compris les frais de remplacement.		
	Total égal à l'augmentation ci-dessus . . fr.	238,257 »

Art. 83. — *Transport des dépêches etc.*

L'allocation pour le Budget de 1881 est de . . . . fr.		1,311,990 »
Elle doit être :		
1° augmentée d'une somme de		17,600 »
par suite de la création de nouvelles distributions dans l'agglomération bruxelloise, nécessitant un plus grand nombre de courses en voitures pour le transport des facteurs. . . . fr.		1,329,590 »
2° diminuée d'une somme de.		11,000 »
transférée à l'article 84.		
	Reste pour 1882 . . fr.	1,318,590 »

Art. 87. — *Matériel.*

Le crédit voté au Budget de 1881, est de . . . . . fr.		711,800 »
L'allocation demandée pour 1882, est de		745,320 »
	Soit une augmentation de . . fr.	33,520 »
Pour connaître l'augmentation réelle, il faut ajouter la somme transférée à l'article 9. *Entretien des bâtiments civils,* — soit.		18,480 »
	Fr.	52,000 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

Litt. *A.* 1° Matériel, frais de régie et de loyer de bureaux à créer ou à défusionner	20,000	»
2° Codification des instructions du service des postes et publication d'un nouveau règlement des franchises . . .	25,000	»
Cette somme étant demandée pour pourvoir aux frais d'un travail tout spécial, le montant est porté parmi les charges extraordinaires et temporaires.		
Litt. *B.* 3° Insuffisance du crédit affecté à l'entretien et à la construction de voitures postes pour bureaux ambulants. .	7,000	»
Un grand nombre de ces voitures datent de l'origine des chemins de fer. Ces véhicules sont vieux et usés et nécessitent, par suite, de fréquentes et coûteuses réparations.		
La somme de 54,500 francs, prévue de ce chef, étant insuffisante, il y a lieu de l'augmenter de 7,000 francs.		
ENSEMBLE . . fr.	52,000	»

3e SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 89. — *Traitements et indemnités.*

La dépense pour 1881 est évaluée à . . . . . fr.	1,830,756	»
Le crédit proposé est de	1,997,836	»
Soit une différence en plus de . . . . . fr.	167,080	»

dont voici la décomposition.

1° Complément d'un crédit de 61,405 francs, justifié au Budget de 1881. (*V. Doc. de la Ch.*, p. 30, n° *70*, session 1880-1881), ... fr.			30,705	»
2° Sommes nécessaires pour mettre l'allocation en rapport avec les nécessités constatées,				
a. — Transformation de deux emplois de chef de bureau en deux emplois de chef de division, pour la Direction. . . . . fr.	3,400	»		
b. — Création d'un emploi d'Ingénieur à la Direction et d'un emploi de sous-Ingénieur au service technique en vue de la surveillance spéciale des services téléphoniques . . . . fr.	7,700	»		
c. — Création d'un emploi de chef de section .	4,300	»		
d. — Création de quatre emplois de commis-chef à la Direction des télégraphes . . . . fr.	13,200	»		
A REPORTER. . . . fr	28,600	»	30,705	»

REPORT. . . . fr.	28,600 »	30,705 »
e. — Création de quatre emplois de chefs de bureau pour les perceptions télégraphiques les plus importantes . . . . . fr.	18,000 »	
f. — Transformation d'un emploi de chef de dépôt de 3e classe en un emploi similaire de 2e classe. . . . . fr.	600 »	
g. — Érection de cinq bureaux télégraphiques en perceptions de 4e classe . . . . . fr.	3.150 »	
h. — Relèvement de la classe de quelques perceptions télégraphiques . . . . . fr.	13,450 »	
i. — Création d'un emploi de vérificateur pour le service d'exécution (y compris les frais de déplacement . . . . . fr.	4,350 »	
j. — Création d'un emploi de sous-chef de section pour l'atelier de réparations d'appareils, à créer à Bruxelles . . . . . fr.	2,400 »	
k. — Création d'un nouvel emploi de chef de service : transformation d'un emploi de contrôleur en un emploi d'Inspecteur . . . . . fr.	2,500 »	
ENSEMBLE. . . fr.	73,050 »	
Ces extensions ne se réaliseront que vers le milieu de l'année 1882, il suffira donc de porter la moitié seulement à cet exercice, soit. . . fr.	36,525 »	
l. — Création de 38 emplois de commis . . fr.	77,500 »	
SOIT UN TOTAL DE: . . fr.		114,025 »

Il y a également lieu de tenir compte d'une insuffisance de 61,000 francs pour faire face aux engagements contractés à charge de l'exercice 1882, par suite du développement extraordinaire du service.

Ces engagements ayant été contractés en 1881, une somme de 30,000 francs a été demandée comme crédit supplémentaire. pour la dépense afférente à cet exercice ; il ne reste donc plus à solliciter pour 1882, que la différence, soit . . . . . fr. 31,000 »

TOTAL. . . fr.	175,730 »
dont il y a lieu de déduire une somme de	8,650 »

transférée à l'article 46, et représentant les traitements et frais de déplacements d'un architecte et d'un sous-chef de section passés à la Direction générale des Ponts et chaussées et des mines.

Augmentation égale au chiffre ci-dessus . . . . . fr. 167,080 »

Le développement incessant des lignes télégraphiques et des bureaux, la mise en exploitation des réseaux téléphoniques concédés et la construction

de réseaux téléphoniques pour le service du gouvernement, la création de réseaux particuliers le long des voies navigables, l'extension donnée à l'emploi des signaux électriques destinés à assurer la sécurité dans la marche des trains du chemin de fer etc., exigent que le personnel des télégraphes soit notablement renforcé tant dans les services actifs que dans ceux du contrôle ; il faut aussi tenir compte de la nécessité pour l'administration, d'attribuer à certaines catégories d'agents une rémunération en rapport, autant que possible, avec les services qu'ils rendent.

ART. 90. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

La dépense de 1881 s'élève à	fr.	916,700 »
Le crédit nouveau proposé à		1,021,300 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE . .	fr.	104,600 »

qui doit faire face aux besoins suivants :

1° Les engagements contractés en 1881, s'élèvent à la somme de 24,000 francs, dont il faut déduire celle de 14,500 francs demandée comme crédit supplémentaire et comprise dans la dépense de 916,700 francs ci-dessus, soit	fr.	9,500 »
2° *a*. Admission de 22 poseurs, nécessités par les installations télégraphiques et téléphoniques, par l'extension du réseau établi le long des cours d'eau, et des fils destinés au service du Block-System et des sonneries de route, par la création d'un atelier en régie pour la réparation des appareils, et par le relèvement du salaire des quelques catégories d'agents du service technique .		34,800 »
b. Nomination d'un chef d'atelier, pour l'atelier en régie du service des télégraphes, *moitié de la dépense*		1,200 »
c. Extension du personnel et augmentation normale des salaires du personnel de l'atelier de fabrication des timbres-poste et timbres-télégraphe, des magasins et dépôts		7,100 »
d. Augmentation des salaires des ouvriers utilisés aux lignes télégraphiques et téléphoniques, des apprentis, classeurs, messagers et autres hommes de peine des différents services des télégraphes		7,700 »
e. Port à domicile des télégrammes et adjonction de nouveaux porteurs dans les bureaux télégraphiques à ouvrir . .		11,000 »
f. Transformation d'emploi d'élèves en emploi d'auxiliaires et admissions nouvelles d'agents de cette catégorie pour les		
A REPORTER	fr.	71,300 »

Report. . . . fr.	71,300	»
bureaux télégraphiques	24,900	»
g. Primes et indemnités pour service de nuit des auxiliaires allocations aux agents du chemin de fer de l'État et des postes, aux agents des chemins de fer concédés, pour coopération à la transmission des correspondances télégraphiques.	8,400	»
Total égal à l'augmentation ci-dessus. . . fr.	104,600	»

Art. 91. — *Entretien des lignes. etc.*

La dépense nécessaire pour 1881 est de . . . . . fr.	577,800	»
Le crédit proposé actuellement est de	581,310	»
Soit une différence en plus de . . fr.	3,510	»
à laquelle il faut ajouter, pour avoir le montant de la dépense réelle, le transfert fait à l'article 9 « Entretien des Bâtiments civils » de . . . . . fr.	2,890	»
Soit ensemble. . . fr.	6,400	»

Cette somme est demandée pour pourvoir du matériel nécessaire, les nouveaux bureaux à créer, ainsi que pour l'entretien de ceux-ci

CHAPITRE VI.

Marine.

Art, 93. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.*

Le crédit voté pour 1881 est de . . . . . fr.	780,624	»
Celui demandé pour 1882 s'élève à.	867,386	»
Soit une augmentation de. . . fr.	86,765	»
En tenant compte du transfert, de l'article 94, d'une somme de 2.000 francs formant le traitement d'un dessinateur dont la position sera régularisée à partir du 1er janvier 1882, ci. . fr.	2,000	»
l'augmentation réelle n'est que de . . . . . fr.	84,765	»

qui se justifie comme il suit :

A. — Le complément de l'éclairage et du balisage de l'Escaut décrété par la loi du 2 Janvier 1881, nécessite les extensions du personnel ci-après :

1° Bateau-phare à placer aux abords du banc « *Wandelaer.* »

2 patrons à	fr.	2,000 »	4,000 »	
2 seconds à		1,650 »	3,300 »	
9 matelots à.		1,200 »	10,800 »	
Indemnités de vivres à raison de francs 1,40 c[s] par jour de présence à bord			4,000 »	
2° Feux d'ordre inférieur à établir en aval d'Anvers (*pipe de tabac* et fort *la perle*)			1,600 »	
				25,700 »

b. Nomination d'un gardien d'un petit feu à ériger en amont d'Anvers, au confluent de l'Escaut et du Rupel, en vue d'assurer la sécurité de la navigation . . . . . 800 »

c. Nomination d'un chauffeur pour le petit steamer servant à transporter en rade les voyageurs de la ligne des paquebots entre Ostende et Douvres. . . . . 1,300 »

d. Par le § 44 de la loi du 14 août 1881, un crédit a été voté pour la construction de deux remorqueurs.

De ce chef il y a lieu de renforcer le personnel de la remorque de :

2 seconds à	fr.	1,650 »	3,300 »	
2 matelots		1,300 »	2,600 »	
2 machinistes		2,000 »	4,000 »	
2 chauffeurs		1,300 »	2,600 »	
				12,500 »

e. L'extension donnée, depuis peu, au matériel flottant impose l'admission d'un nouveau sous-ingénieur, ce qui nécessite une dépense de . . . . . 4,200 »

f. En vue de faciliter à l'administration des ponts et chaussées l'étude des questions relatives à l'entretien et à l'amélioration de nos ports ainsi qu'à la préservation de l'Escaut, il serait nécessaire d'initier à l'hydrographie, un ou deux ingénieurs destinés à entrer dans ce corps.

Déjà un sous-ingénieur hydrographe a été nommé, mais il serait bon de compléter la mesure en admettant un ingénieur hydrographe, ce qui occasionnera une dépense, frais de déplacements 1,350 francs compris, de . . . . . 3,350 »

A REPORTER. . . fr. 48,050 »

Report. . . . fr.			48,050 »

g. Au Budget revisé de 1881, une première somme de 5,000 francs a été demandée pour accorder à divers fonctionnaires et agents le traitement afférent au grade immédiatement supérieur au leur, ou une amélioration de position correspondant au dixième de leur traitement.

Pour parfaire les fonds nécessaires à cette fin, une dernière somme de 5,000 francs est nécessaire, ci . . . . . 5,000 »

h. Nomination d'un commis au traitement moyen de . . . 2,000 »
pour renforcer le personnel des bureaux du pilotage à Anvers qui ne suffit plus à la prompte expédition des affaires.

i. Les frais de déplacements etc., se sont élevés en 1879, à 21,570 francs, et en 1880, à 25,330 francs.

Il est indispensable pour mettre la somme prévue pour cet objet, soit 12,800 francs, plus en rapport avec la dépense, de demander un supplément de crédit de . . . . . 8,000 »

j. Nomination d'un commissaire maritime de

4e classe . . . . . fr.	2,700 »		
et 3 agents à 1,200 francs, soit	3,600 »		
fr.			6,300 »

Ce renforcement de personnel est nécessaire pour permettre aux agents de la police maritime de s'opposer au départ des chaloupes ayant à bord des engins appelés « Devil » et au moyen duquel les pêcheurs accrochent et coupent les filets des pêcheurs de harengs pour se frayer un passage.

k. Nomination de quatre commis nécessaires pour assurer le service de l'administration centrale dont le personnel est tout à fait insuffisant par suite de l'extension des attributions de la marine . . . . . 8,000 »

l. Nomination de deux agents pour la manœuvre d'un appareil à établir à Ostende, destiné aux signaux de nuit . . . . 2,200 »

m. Par suite du transfert du Département des finances à celui des Travaux publics, du service de perception du passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre, il y a lieu de porter de ce chef une somme de 5,215 francs, égale à celle qui figurait précédemment au Budget des Finances.

Cette somme se décompose comme il suit :

1 percepteur (rive droite) . . . . . fr.	1,450 »		
1 id. (rive gauche).	1,705 »		
1 releveur des coupons	1,400 »		
1 agent auxiliaire	660 »		
fr.			5,215 »
Total égal à la somme ci-dessus. . . fr.			84,765 »

ART. 94. — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Le crédit voté pour l'exercice 1881, de . . . . . fr.	176,300	»
est porté au projet de Budget actuel à	182,800	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	6,500	»
En tenant compte : d'une part, de la somme de 7,000 francs transférée de l'article 97 et d'autre part, de celle de 2,000 francs transférée à l'article 93, soit	5,000	»
l'augmentation réelle n'est que de . . . . . fr.	1,500	»

représentant les salaires et l'indemnité de vivres de deux matelots provisoires à embarquer pendant la mauvaise saison comme renfort d'équipage du bateau-phare « *Wandelaer.* »

La somme de 7.000 francs transférée au présent article représente le montant des frais d'entretien des bateaux desservant la ligne d'Ostende à Douvres. — Ces travaux sont effectués en bloc par l'industrie privée, mais pour restreindre la durée des chômages, il serait préférable de recourir à un entretien de détail plus suivi qui ne saurait être confié qu'à l'atelier des malles à Ostende.

ART. 95. — *Remises.*

L'allocation inscrite à cet article ne doit pas être modifiée, mais il y a lieu de biffer du libellé les mots « *aux comptables, distributeurs de coupons et commis des malles-poste* » ainsi que « *primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres.* »

Les allocations pour ces dépenses ont, depuis l'exercice 1881, été transférées au Budget des chemins de fer.

ART. 96. — *Subsides aux caisses, etc.*

Le crédit voté pour 1881 est de . . . . . fr.	47,945	»
Celui demandé pour 1882, de.	56,155	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . fr.	8,210	»

qui se justifie comme il suit :

Par suite de la mise en activité d'un nouveau garde-pêche qui pourra recevoir 70 mousses au lieu de 25, il y a lieu d'aug-

menter l'allocation du montant de la solde de 45 mousses, soit à raison de franc 1,20 c[s] par jour . . . . fr.	19,710 »	
Il devra également être pourvu à la nomination d'un officier-instructeur, ce qui occasionnera une dépense de	3,500 »	
la dépense sera donc augmentée de . . . . fr.	23,210 »	
mais, par contre, elle sera diminuée de la somme de 15.000 francs que l'État payait annuellement pour frais de location du trois-mâts-barque qui servait à l'usage de la surveillance de la grande pêche et à l'éducation pratique des mousses .	15.000 »	
Somme égale à l'augmentation ci-dessus. . fr.		8,210 »

Art. 97. — *Traction et matériel.*

Le crédit voté pour 1881 est de . . . . . fr.		946.904 »
Celui proposé au Budget amendé de 1882, de		1,009,904 »
Soit une augmentation de . . . fr.		63.000 »
à laquelle il faut ajouter la somme de.		7,000 »
transférée à l'article 94. pour obtenir l'augmentation réelle qui est donc de . . . . . fr.		70,000 »

En vue d'éviter des chômages trop longs par suite du renouvellement des chaudières des paquebots de la ligne d'Ostende à Douvres, il conviendrait d'avoir toujours une paire de chaudières en réserve.

De ce chef, il y aurait lieu d'inscrire aux charges extraordinaires, la somme de 70,000 francs demandée ci-dessus.

CHAPITRE VII.

COMMISSIONS.

4[e] SECTION. — Commission consultative des machines a vapeur.

Art. 102. — *Frais de route et de séjour, impressions, etc.*

Le crédit de 1881 est de . . . . . fr.		2,500 »
Celui demandé pour 1882 n'est que de.		1,500 »
Diminution. . . fr.		1,000 »

Le travail de la revision des règlements sur la police des machines à vapeur, étant presque terminé, la charge extraordinaire de 1,000 francs peut être supprimee.

COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.

ART. 105. — *Frais de route et de séjour, impressions etc.*

Le crédit voté pour 1881 est de	fr.	4,500 »
Celui pétitionné actuellement de		2,000 »
SOIT UNE DIMINUTION DE . .	fr.	2,500 »

Le travail de la revision des règlements miniers étant fort avancé. un crédit de deux mille francs suffit pour l'année 1882

BUDGET AMENDÉ.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de *cent trois millions huit cent trente-deux mille neuf cent quinze francs* (105,832,915 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1882.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté.	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires.	Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordin^s et temporaires.	Total.
	CHAPITRE I^er^.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre.	21,000	»		21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés . .	415,400	»		472,200	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	27,300	»	715,030	33,400	»	772,070
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . .	58,330	»		66,370	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	100,000	35,000		100,000	20,000	
6	Honoraires des avocats du Département. . . .	60,000	»		60,000	»	
	CHAPITRE II.						
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.						
	Section 1^re^. — Ponts et chaussées.						
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,378,228	»		4,413,228	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	»		41,000	»	
	Section 2. — Bâtiments civils.						
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	450,000	159,620		564,570	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	321,000	30,000		»	323,000	
	A REPORTER. . . . .fr.	5,870,258	224,620	715,030	5,771,568	343,000	772,070

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté.	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires.	Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordin^s et temporaires.	Total.
	Report. . . . .fr.	5,870,258	224,620	715,030	5,771,568	545,000	772,070
	Section 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,136,800	»		1,051,400	1,062,500	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	Bassin de la Meuse.						
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg	145,000	»		»	155,000	
13	Rivière et canal de l'Ourthe	17,500	»		»	18,000	
14	Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	12,000	»		»	19,000	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	10,000	»		»	46,000	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .	51,000	»		»	16,000	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	3,000	»		»	3,000	
18	— d'embranchement vers Hasselt	10,000	»		»	8,000	
19	Sambre canalisée	28,500	»		»	40,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	25,000	»		»	50,000	
	Bassin de l'Escaut.						
21	Escaut.	10,800	»		»	84,400	
»	Escaut maritime et ses affluents soumis à la marée (pour mémoire)	100,000	»		»	»	
22	Canal de Mons à Condé.	121,500	»		»	81,000	
23	— de Pommerœul à Antoing	5,500	»		»	25,500	
4	Lys	5,800	»		»	6,000	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	20,000	»		»	45,000	
26	— de Roulers à la Lys.	3,000	»		»	3,000	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . .	50,000	»		»	22,500	
28	— d'écoulement des eaux du Sud de Bruges.	»	»		»	3,000	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes vers la frontière de France et canal d'écoulement dit : *de Langeleed*. . .	12,000	»		»	16,000	
30	— de Gand à Terneuzen. . . . » . . .	10,000	»		»	10,000	
31	Canaux le Moervaert, la Zuidlede et la Durme.	3,000	»		»	750	
32	Dendre.	17,000	»		»	1,000	
»	Rupel (pour mémoire)	2,900	»		»	»	
33	Dyle et Demer.	5,000	»	12,086,705	»	5,000	12,125,458
34	Yser.	12,000	»		»	68,000	
	A reporter. . . .fr.	8,685,558	224,620	12,801,735	6,822,968	2,127,250	12,896,408

POUR L'EXERCICE 1882.

ARTICLES	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires	Total.	BUDGET AMENDE pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes	BUDGET AMENDE pour l'exercice 1882. CHARGES extraordinaires et temporaires	Total.
	REPORT . . . . fr.	8,685,358	224,620	12,801,733	6,822,968	2,127,250	12,896,408
	Plantations						
35	Plantations nouvelles.	25,000	»		25,000	»	
	Bacs et bateaux de passage						
36	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000	»		35,000	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.						
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	895,000	»		364,500	731,000	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.						
38	Port d'Ostende	270,000	»		»	12,000	
39	Port de Nieuport.	35,000	»		»	10,000	
40	Côtes	240,000	»		»	425,000	
»	Phares et fanaux (pour mémoire).	95,500	»		»	»	
	SECTION 5 — Frais d'études et d'adjudications.						
41	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications	80,000	41,000		45,500	54,500	
42	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports	9,000	»		9,000	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.						
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,001,575	»		895,750	127,525	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées Frais divers des jurys d'examen.	1,060,480	»		1,067,109	49,256	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	20,000	»		20,000	»	
	A REPORTER. . . . fr	12,447,713	265,620	12,801,733	9,282,827	3,516,531	12,896,408

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires	Total	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordinaires et temporaires	Total
	REPORT. . . . fr.	12,117,715	265,620	12,801,735	9,282,827	5,516,531	12,896,408
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.						
46	Traitements et indemnités des architectes et autres agents Frais d'habillement des gardiens de monuments	80,100	»		89,050	»	
47	Études de projets, achats d'instruments et de livres, matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses, frais d'adjudications	8,000	»		8,000	»	
	CHAPITRE III. MINES. **SECTION 1re. — Personnel du conseil.**						
48	Personnel du conseil des mines — Traitements	41,270	»		41,270	»	
49	Personnel du conseil des mines. — Frais de route	300	»		300	»	
50	Personnel du conseil des mines — Matériel .	1,640	»		1,640	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.						
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	324,100	»		325,350	»	
52	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des eleves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	»		10,000	»	
53	Confection de la carte générale des mines . .	20,000	»	463,310	»	20,000	456,360
	SECTION 3 — Caisses de prévoyance.						
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement, frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000	»		45,000	»	
	SECTION 4. — Impressions, etc						
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions, essais et expériences	21,000	»		7,000	8,000	
	CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER **SECTION 1re. — Services communs**						
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	676,240	»		745,225	»	
57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	153,150	9,500		169,500	»	
	A REPORTER. . fr	13,828,815	275,120	13,265,045	10,722,962	5,544,531	13,352,968

POUR L'EXERCICE 1882.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté.	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires.	Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
	REPORT . . . . fr.	13,828,813	275,120	13,265,043	10,722,962	3,544,531	13,352,968
58	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	870,880	300,000		1,170,880	»	
59	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	»		40,000	»	
60	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	24,000	8,000		32,000	»	
61	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000	»		6,000	»	
	SECTION 2. — Voies et travaux.						
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,448,000	»		1,525,325	»	
63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	8,231,970	1,121,000		9,354,770	»	
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,495,000	»		3,692,100	»	
65	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . .	2,930,845	»		3,031,945	»	
	SECTION 3. — Traction et matériel.						
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1.417,280	»		1,533,255	»	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	13,225,825	1,525,500		15,800,000	»	
68	Primes d'économie et de régularité	409,300	»	71,747,420	564,800	»	74,934,645
69	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,009,530	1,346,670		6,356,200	»	
70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	8,185,300	1,214,700		10,150,000	»	
	SECTION 4. — Transports.						
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,205,060	»		8,710,265	»	
72	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,222,400	302,600		5,650,100	»	
73	Primes pour encourager la marche régulière des convois	330,000	»		300,000	»	
74	Frais d'exploitation	1,617,000	142,400		1,854,000	»	
75	Camionnage	1,500,000	200,000		1,700,000	»	
76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000	»		650,000	»	
77	Redevances aux compagnies	211,000	102,000		30,000	50,000	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes.						
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,535,770	»		1,645,480	»	
	A REPORTER . . . . fr.	78,394,873	3,537,990	85,012,463	84,610,082	3,594,531	88,287,613

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté.	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires.	Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
	Report. . . . .fr.	78,394,873	6,537,990	85,012,463	84,610,082	3,594,531	88,287,613
79	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . . (Les crédits portés aux art. 56, 62, 66, 71 et 78 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)	72,600	7,000		83,000	»	
	CHAPITRE V.						
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
	Section 1re. — Services communs.						
80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	45,250	»		41,250	»	
81	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	4,960	»		3,860	»	
82	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc, pour la fabrication des timbres, etc.	104,400	»		122,700	39,300	
	Section 2. — Postes.						
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,679,010	»		2,909,080	»	
84	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,160,604	66,000		3,464,861	»	
85	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (*Crédit non limitatif*)	1,311,990	»	11,223,520	1,318,590	25,000	12,059,857
86	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (*Crédit non limitatif.*)	10,000	»		10,000	»	
87	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	711,800	»		720,520	»	
88	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne. . .	3,250	»		3,250	»	
	Section 3. — Télégraphes.						
89	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,800,756	30,000		1,997,836	»	
90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	902,200	14,500		1,021,300	»	
91	Entretien.	317,800	60,000		381,310	»	
92	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne . . . . . (Les crédits portés aux articles 80, 85 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	1,000	»		1,000	»	
	A reporter. . . . .fr.	89,520,493	6,715,490	96,235,983	96,688,439	3,659,031	100,347,470

POUR L'EXERCICE 1882.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	DÉPENSES pour 1881. BUDGET voté.	DÉPENSES pour 1881. CRÉDITS supplémentaires.	Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES ordinaires et permanentes.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1882. CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
	REPORT. . . . . fr.	89,520,493	6,715,490	96,235,983	96,688,439	3,659,031	100,347,470
	CHAPITRE VI.						
	MARINE.						
93	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	780,621	»		867,386	»	
94	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	176,500	»	3,151,770	182,800	»	3,516,245
95	Remises. (*Crédit non limitatif.*)	1,200,000	»		1,200,000	»	
96	Subsides.	47,945	»		56,155	»	
97	Traction et matériel	946,904	»		939,904	70,000	
	CHAPITRE VII.						
	SECTION 1re. — Commission des procédés nouveaux.						
98	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. .	2,000	»		2,000	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.						
99	Frais de route et de séjour.	300	»		300	»	
100	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. .	7,900	»		7,900	»	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.						
101	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	»	22,200	5,000	»	18,700
	SECTION 4. — Commission consultative des machines à vapeur.						
102	Frais de déplacements des membres et dépenses accessoires	2,500	»		1,500	»	
	SECTION 5. — Commission de révision des règlements miniers.						
103	Frais de déplacements des membres; frais d'expériences, de publications, etc.	4,500	»		»	2,000	
	CHAPITRE VIII.						
104	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	74,000	»	74,000	»	74,000	74,000
	CHAPITRE IX.						
105	Pensions : premier terme	25,000	»	25,000	25,000	»	25,000
	CHAPITRE X.						
106	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	33,500	»	33,500	33,500	»	33,500
	CHAPITRE XI.						
107	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	18,000	»	18,000	18,000	»	18,000
	TOTAL DU BUDGET. . . . . fr.	92,844,963	6,715,490	99,560,453	100,027,884	3,805,031	103,832,915

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1882.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE I^er^.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	»	Traitement du Ministre	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. — Secrétariat général . . . . . fr.	121,550 »
	b.	Ponts et chaussées et mines	255,850 »
	c.	Surveillance des chemins de fer concédés . . .	36,000 »
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées.	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
		TOTAL DU CHAPITRE I^er^. . . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.	
		PREMIÈRE SECTION.	
		PONTS ET CHAUSSÉES.	
	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, et entretien de nouvelles sections en 1882 . fr.	
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		BATIMENTS CIVILS.	
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . fr.	
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers hôtels et bâtiments situés à Bruxelles et dans les provinces; établissement de paratonnerres; acquisition d'appareils extincteurs d'incendie; agrandissement de l'hôtel et des bureaux du gouvernement provincial à Namur	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (*Pour mémoire.*)	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	21,000 »	»	»	
413,400 »	»	413,400 »	127,200 » 307,700 » 37,300 »	»	472,200 »	58,800 »	»	
27,300 »	»	27,300 »	33,400 »	»	33,400 »	6,100 »	»	
58,330 »	»	58,330 »	66,370 »	»	66,370 »	8,040 »	»	
100,000 »	35,000 »	135,000 »	100,000 »	20,000 »	120,000 »	»	15,000 »	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	60,000 »	»	»	
680,030 »	35,000 »	715,030 »	752,970 »	20,000 »	772,970 »	72,940 »	15,000 »	
				AUGMENTATION		57,940		
2,878,228 »	»	»	2,913,228 »	»				
500,000 »	»	4,378,228 »	500,000 »	»	4,413,228 »	35,000 »	»	
1,000,000 »	»		1,000,000 »	»				
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	41,000 »	»	»	
						35,000 »	»	
450,000 »	159,620 »	609,620 »	564,370 »	»	564,370 »	»	(1) 45,250 »	
»	»	»	»	323,000 »	323,000 »	323,000 »	»	
321,000 »	30,000 »	351,000 »	»	»	»	»	351,000 »	
						323,000 »	396,250 »	
				DIMINUTION		73,250		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIÈME SECTION.
		SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.
		BASSIN DE LA MEUSE.
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg. . . . . fr.
	b.	Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .
	c.	Gileppe. . . . .
	d.	Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .
	e.	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	f.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
	g.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
	h.	— — vers Hasselt . . . . .
	i.	— — vers Turnhout. . . . .
	j.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. . . . .
	k.	Sambre canalisée. . . . .
	l.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
	m.	Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers . . . . .
	n.	Canal de Mons à Condé . . . . .
	o.	— de Pommerœul à Antoing. . . . .
	p.	Lys . . . . .
	q.	Canal de dérivation de la Lys. . . . .
11	*r.*	— de Roulers à la Lys . . . . .
	s	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .
	t.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
	u.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit *de Langeleed*. .
	v.	— de Gand à Terneuzen . . . . .
	w.	— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .
	x.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede . . . . .
	y.	Durme. . . . .
	z.	Dendre. . . . .
	a'.	Rupel . . . . .
	b'.	Senne . . . . .
	c'.	Dyle et Demer . . . . .
	d'.	Petite Nèthe canalisée. . . . .
	e'.	Grande Nèthe. . . . .
		BASSIN DE L'YSER.
	f'.	Yser. . . . .
	g'.	Télégraphes . . . . .
		A REPORTER . . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
. . .								
416,000 »	»		230,000 »	57,000 »				
54,100 »	»		22,700 »	32,600 »				
20,000 »	»		2,000 »	18,000 »				
99,000 »	»		39,000 »	74,000 »				
55,000 »	»		70,000 »	20,000 »				
120,100 »	»		130,600 »	13,000 »				
8,000 »	»		8,000 »	»				
26,000 »	»		26,000 »	»				
6,600 »	»		6,600 »	1,800 »				
15,000 »	»		15,000 »	6,700 »				
145,700 »	»		105,200 »	165,000 »				
128,000 »	»		65,000 »	106,000 »				
78,800 »	»		51,950 »	73,000 »				
67,000 »	»		15,000 »	23,000 »				
26,400 »	»		16,500 »	10,000 »				
56,550 »	»		25,000 »	86,000 »				
111,300 »	»	2,136,800 »	30,000 »	91,000 »	21,157 »	»	23,100 »	
14,000 »	»		10,000 »	6,000 »				
142,500 »	»		27,000 »	130,500 »				
7,000 »	»		3,000 »	4,000 »				
124,000 »	»		6,000 »	5,000 »				
28,000 »	»		21,700 »	22,000 »				
71,000 »	»		29,500 »	22,000 »				
15,500 »	»		3,000 »	7,500 »				
1,900 »	»		400 »	1,200 »				
5,000 »	»		1,900 »	11,000 »				
7,000 »	»		7,000 »	»				
2,350 »	»		2,350 »	»				
29,000 »	»		29,000 »	»				
217,000 »	»		20,000 »	50,000 »				
20,000 »	»		12,000 »	»				
16,000 »	»		10,000 »	6,000 »				
»	»		10,000 »	»				
						»	23,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.
		BASSIN DE LA MEUSE.
		Meuse.
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	1° Travaux de pavages, d'empierrements et d'amélioration des chemins de halage des ports et rivages existants. — Établissement d'un port aux abords de la station d'Hastière . . . . .
		PROVINCE DE LIÈGE.
	b.	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés, et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc. . . . .
12		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	3° Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration. . . . .
	d.	4° Construction d'une maison de garde-rivière. . . . .
		Rivière et canal de l'Ourthe.
13	»	Travaux d'amélioration consistant dans l'empierrement de chemins de halage, la création d'un nouveau port à Esneux, et la construction de perrés; construction d'une maison éclusière sur la rive gauche à Comblain-au-Pont .
		Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.
14	»	1° Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavages, etc. . . . .
		2° Construction d'une maison d'aide-éclusier à Haccourt . . . . .
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
15	»	1° Travaux de consolidation des contre-digues et travaux divers d'amélioration . . . . .
		2° Creusement de gares de croisement des bateaux, à Neerhaeren, entre Tongerloo et Bréc et en amont du pont de Beeck . . . . .
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		1re SECTION. (LIMBOURG.)
		1° Travaux divers d'amélioration . . . . .
		2° Creusement de gares de croisement des bateaux près des ponts nos 11 et 13. . . . .
16	»	3e SECTION.
		Construction d'une annexe à la maison éclusière n° 4 à Wyneghem (*pour mémoire*). . . . .
		Consolidation des digues du canal aux abords du siphon du Tappelbeek à Oeleghem (*pour mémoire*) . . . . .
		A REPORTER . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentair[s].	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						»	23,100 »	
70,000 »	»		»	70,000 »				
45,000 »	»	143,000 »	»	53,000 »	153,000 »	10,000 »	»	
20,000 »	»		»	20,000 »				
8,000 »	»		»	10,000 »				
17,500 »	»	17,500 »	»	18,000 »	18,000 »	500 »	»	
12,000 »	»	12,000 »	»	12,000 »	19,000 »	7,000 »	»	
»	»		»	7,000 »				
10,000 »	»	10,000 »	»	10,000 »	46,000 »	36,000 »	»	
»	»		»	36,000 »				
8,000 »	»		»	6,000 »				
»	»		»	10,000 »				
		51,000 »			16,000 »	»	35,000 »	
3,000 »	»		»	»				
40,000 »	»		»	»				
						53,500 »	58,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.
17	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal d'embranchement vers Hasselt.
18	»	Travaux divers d'amélioration. . . . .
		Sambre canalisée.
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	1° Travaux divers d'amélioration . . . . .
	»	2° Déplacement de la passerelle de halage située aux abords du pont-tournant de la station de Charleroi . . . .
	»	Acquisition d'un terrain pour la construction du pont de Philippeville . . . . .
19		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	3° Travaux de construction de perrés neufs, de soutènement de la berge de halage, d'aqueducs pour l'écoulement des eaux, d'empierrement et de pavage de parties de chemins de halage et de plates-formes d'écluses; construction d'un port à Salzinnes, aux abords des nouveaux ateliers du chemin de fer à ériger à Namur. . . . .
	»	4° Travaux de construction d'un bâtiment pour loger le sergent d'eau d'Auvelais et travaux secondaires d'amélioration en aval du pont de Mornimont . . . . .
		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.
20	»	Travaux divers d'amélioration; construction d'une habitation avec bureau pour le receveur principal des droits de navigation à Seneffe . . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		Escaut.
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	1° Travaux divers d'amélioration. . . . .
	»	2° Achèvement des travaux d'approfondissement et de régularisation de la Petite-Rivière à Tournai . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
21	*b.*	3° Améliorations secondaires . . . . .
	»	4° Construction d'un embarcadère à l'extrémité de la route de Beveren par Haesdonck à l'Escaut. . . . .
		Escaut maritime.
	»	5° Acquisition d'une embarcation à vapeur destinée aux études de l'amélioration de l'Escaut maritime et du Rupel .
»	»	Escaut maritime et ses affluents soumis à la marée. (*Pour mémoire.*) . . . . .
		Canal de Mons à Condé.
	»	1° Travaux divers d'amélioration . . . . .
	»	2° Travaux à exécuter à la Haine et à la Trouille pour améliorer l'écoulement des eaux de ces rivières entre Mons et la frontière française . . . . .
22	»	Empierrement des chemins de halage . . . . .
	»	Construction d'un mur de soutènement le long du quai établi vis à vis du bassin d'Herbières . . . . .
	»	Construction de quais à Heusies et à Boussu . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						53.500 »	58,100 »	
3,000 »	»	3,000 »	«	3,000 »	3,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	2,000 »	
10,000 »	»		»	15,000 »				
»	»		»	5,000 »				
6,500 »	»		»	»				
		28,500 »			40,000 »	11,500 »	»	
»	»		»	15,000 »				
12,000 »	»		»	5,000 »				
25,000 »	»	25,000 »	»	50,000 »	50,000 »	25,000 »	»	
7,000 »	»		»	10,000 »				
»	»		»	40,000 »				
3,800 »	»	10,800 »	»	10,400 »	84,400 »	73,600 »	»	
»	»		»	10,000 »				
»	»		»	14,000 »				
100,000 »	»	100,000 »	»	»	»	»	100,000 »	
6,000 »	»		»	6,000 »				
75,000 »	»		»	75,000 »				
7,500 »	»	121,500 »	»	»	81,00 »	»	40,500 »	
7,000 »	»		»	»				
26,000 »	»		»	»				
						163,600 »	200,600 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Canal de Pommerœul à Antoing.
23	»	1° Travaux divers d'amélioration. . . . .
		2° Construction d'une passerelle à Blaton . . . . .
		Lys.
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
24	*a.*	Construction d'aqueducs sous le chemin de halage . . . . .
	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Améliorations secondaires . . . . .
		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	1° Améliorations secondaires . . . . .
		2° Construction d'un acqueduc sous la digue droite du canal, en vue d'assurer l'écoulement des eaux d'un cours d'eau traversant la commune d'Oostwinckel . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
25	*b.*	3° Travaux de dragage à effectuer aux abords du grand siphon d'Oostkerke, sous le canal de Bruges à l'Écluse . .
		4° Prolongement en mer du brise-lames établi sur la jetée Ouest du chenal de l'écluse maritime à Heyst. . . . .
	»	Travaux à exécuter pour prolonger le brise-lames établi sur la jetée-Ouest du chenal de l'écluse maritime du canal de dérivation de la Lys et pour établir un nouveau brise-lames sur la jetée-Ouest de l'écluse maritime du canal de Selzaete à la mer du Nord . . . . .
		Canal de Roulers à la Lys.
26	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	Améliorations secondaires; placement d'une aubette destinée à l'agent préposé à la manœuvre du pont dit « de Wondelgem . . . . .
	»	Achat éventuel de terrains par suite d'alignement le long du canal de raccordement, et travaux d'amélioration . .
27		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration . . . . .
	»	Travaux de terrassements et de dragages à exécuter pour donner à la partie du canal comprise entre la limite de la province et Bruges, sa section normale. . . . .
		Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.
28	»	Consolidation, au moyen de revêtements en briques, des talus du contre-fossé du canal . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentair[s].	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						163,600 »	200,600 »	
1,800 »	»	3,300 »	»	3,300 »	23,300 »	20,000 »	»	
1,500 »	»		»	20,000 »				
»	»	5,800 »	»	3,000 »	6,000 »	200 »	»	
3,000 »	»		»	»				
2,800 »	»		»	3,000 »				
»	»	20,000 »	»	500 »	45,000 »	25,000 »	»	
»	»		»	2,500 »				
»	»		»	30,000 »				
»	»		»	12,000 »				
20,000 »	»	3,000 »	»	»	3,000 »	»	»	
3,000 »	»		»	3,000 »				
»	»	50,000 »	»	2,500 »	22,500 »	»	27,500 »	
1,500 »	»		»	»				
10,000 »	»		»	20,000 »				
38,500 »	»		»	»				
»	»	»	»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	
						211,800 »	228,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.
29	»	Consolidation, au moyen de revêtements en briques, de certaines parties du talus du canal . . . . . 1° Établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises. . . . . 2° Établissement d'une gare de refuge à proximité de Nieuport, pour abriter les bateaux en temps de crues d'eau .
		Canal de Gand à Terneuzen.
30	»	Amélioration des parties sablonneuses du chemin de halage . . . . .
		Canaux le Moervaert, la Zuidleede et la Durme.
31	»	Améliorations secondaires . . . . .
		Dendre
32	»	Améliorations secondaires . . . . .
		Rupel.
»	»	(*Pour mémoire.*). . . . .
		Dyle et Demer.
33	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		BASSIN DE L'YSER.
		Yser.
34	»	1° Établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises . . . . . 2° Amélioration du chemin de halage établi sur la digue du Furnes-Ambacht . . . . . 3° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés . . . . . 4° Mise sous profil de la diguette de halage du Haut-Yser; reconstruction des passerelles et établissement de clôtures le long de cette digue . . . . .
		Plantations.
35	»	Plantations nouvelles . . . . .
		Bacs et bateaux de passage.
36	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						211,800 »	228,100 »	
6,000 »	»		»	»				
6,000 »	»	12,000 »	»	6,000 »	16,000 »	4,000 »	»	
»	»		»	10,000 »				
10,000 »	»	10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
3,000 »	»	3,000 »	»	750 »	750 »	»	2,250 »	
17,000 »	»	17,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	16,000 »	
2,900 »	»	2,900 »	»	»	»	»	2,900 »	
5,000 »	»	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	»		»	6,000 »				
6,000 »	»		»	6,000 »				
6,000 »	»	12,000 »	»	6,000 »	68,000 »	56,000 »	»	
»	»		»	50,000 »		»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	35,000 »	»	»	
						271,800 »	249,250 »	
				Augmentation . . . fr.		22,550 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.
37	a.	Port d'Ostende . . . . .
	b.	Port de Nieuport . . . . .
	c.	Port de refuge de Blankenberghe . . . . .
	d.	Côtes . . . . .
	e.	Phares et fanaux . . . . .
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.
		PORT D'OSTENDE.
38	»	1° Approfondissement du Gauweloozevaart ou canal du Camerlinckx, débouchant dans l'arrière-port, et consolidation des talus de ce canal . . . . .
		Construction d'un bâtiment pour le service du pilotage et de la police maritime d'Ostende . . . . .
		Travaux de dragage . . . . .
		PORT DE NIEUPORT.
39	»	Construction de pavages neufs le long des quais . . . . .
		Construction d'une nouvelle maison éclusière sur le môle entre l'écluse d'Ypres et l'écluse de Furnes-Ambacht . .
		CÔTES.
40	»	1° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke-sur-Mer . . . . .
		2° Continuation du pavement des terre-pleins des digues de défense aux abords d'Ostende . . . . .
		3° Travaux de construction de perrés à Blankenberghe et à Wenduyne, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . . . .
		PHARES ET FANAUX.
»	»	(*Pour mémoire.*). . . . .
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
236,000 »	»		151,000 »	369,000 »				
216,500 »	»		45,000 »	110,000 »				
135,000 »	»	893,000 »	35,000 »	100,000 »	1,005,500 »	202,500 »	»	
300,000 »	»		150,000 »	150,000 »				
5,500 »	»		3,500 »	2,000 »				
»	»		»	12,000 »				
70,000 »	»	270,000 »	»	»	12,000 »	»	258,000 »	
200,000 »	»		»	»				
10,000 »	»		»	10,000 »				
25,000 »	»	35,000 »	»	»	10,000 »	»	25,000 »	
75,000 »	»		»	260,000 »				
75,000 »	»	240,000 »	»	75,000 »	425,000 »	185,000 »	»	
90,000 »	»		»	90,000 »				
»	»	95,500 »	»	»	»	»	95,500 »	
						387,500 »	378,500 »	
				Augmentation . . fr		9,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
41	»	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications . . . . . fr.
42	»	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports . . . . .
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
43	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements. . . . .
44	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen . . .
45	»	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.
		SEPTIÈME SECTION.
		SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.
46	»	Traitements, frais de déplacements des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments.
47	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage; éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications . . . . .
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
80,000 »	41,000 »	121,000 »	45,500 »	34,500 »	80,000 »	»	41,000 »	
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	9,000 »	»	»	
						»	41,000 »	
,001,375 »	»	1,001,375 »	893,750 »	127,525 »	1,021,275 »	19,900 »	»	
,060,480 »	»	1,060,480 »	1,067,109 »	49,256 »	1,116,365 »	55,885 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	»	
						75,785 »	»	
80,400 »	»	80,400 »	89,050 »	»	89,050 »	8,650 »	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »	»	»	
						8,650 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation du chapitre II.
		1re Section. — Ponts et chaussées. . . . .
		2e — — Bâtiments civils . . . . .
		3e — — Service des canaux et rivières, etc. . . . .
		4e — — Ports et côtes . . . . .
		5e — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .
		6e — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		7e — — Service des bâtiments civils. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . .fr.
		CHAPITRE III.
		MINES.
		1re Section. — Personnel du conseil.
48	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .
49	»	— — — Frais de route. . . . .
50	»	— — — Matériel. . . . .
		2me Section. — Personnel du corps.
51	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . .
52	»	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
53	»	Confection de la carte générale des mines . . . . .
		3me Section. — Caisses de prévoyance.
54	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses . . . . .
		4me Section. — Impressions, etc.
55	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . .fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,419,228 »	»	4,419,228 »	4,454,228 »	»	4,454,228 »	35,000 »	»	
771,000 »	189,620 »	960,620 »	564,370 »	323,000 »	887,370 »	»	73,250 »	
2,873,100 »	»	2,873,100 »	1,111,400 »	1,784,250 »	2,895,650 »	22,550 »	»	
1,533,500 »	»	1,533,500 »	364,500 »	1,178,000 »	1,542,500 »	9,000 »	»	
89,000 »	41,000 »	130,000 »	54,500 »	34,500 »	89,000 »	»	41,000 »	
2,081,855 »	»	2,081,855 »	1,980,859 »	176,781 »	2,157,640 »	75,785 »	»	
88,400 »	»	88,400 »	97,050 »	»	97,050 »	8,650 »	»	
11,856,083 »	250,620 »	12,086,703 »	8,626,907 »	3,496,531 »	12,123,458 »	150,985 »	114,250 »	
				AUGMENTATION . . .		36,735 »		
41,270 »	»	41,270 »	41,270 »	»	41,270 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	300 »	»	»	
1,640 »	»	1,640 »	1,640 »	»	1,640 »	»	»	
324,100 »	»	324,100 »	323,350 »	»	323,350 »	»	750 »	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	»	20,008 »	20,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	45,000 »	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	7,000 »	8,000 »	15,000 »	»	6,000 »	
463,310 »	»	463,310 »	428,560 »	28,000 »	456,560 »	»	6,750 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER.
		PREMIÈRE SECTION.
		SERVICES COMMUNS.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
56	*a.*	Comité d'administration et haute surveillance . . . . .
	b.	Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc. . . . .
	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :
57	*a.*	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . .
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.
	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et à la masse d'habillement et délivrance aux stations, ateliers, etc. . . . .
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc. . . . .
		Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :
58	»	Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc.; mobilier pour les bureaux compris dans les 1re et 5e sections . . . . .
59	»	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .
60	»	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt. . . . .
61	»	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. . . . .
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		*Observations.*
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentairs.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
676,240 »	»	676,240 »	98,500 »	»	745,225 »	68,985 »	»	
			514,500 »	»				
			91,960 »	»				
			40,265 »	»				
153,150 »	9,500 »	162,650 »	81,000 »	»	169,300 »	6,650 »	»	
			34,700 »	»				
			35,000 »	»				
			18,600 »	»				
870,880 »	300,000 »	1,170,880 »	1,170,880 »	»	1,170,880 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »	»	»	
24,000 »	8,000 »	32,000 »	32,000 »	»	32,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »	»	»	
						75,635 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		DEUXIÈME SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
62	*a.*	Direction centrale du service des voies et travaux . . . . .
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc Bâtiments et dépendances . . . . .
	c.	Direction du service des constructions nouvelles . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire . . . . .
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :
63	*a.*	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, garde-barrières, garde-tunnels, garde-signaux, garde-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc) . . . . .
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :
64	*a.*	Fourniture de billes et bois spéciaux . . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :
65	*a.*	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances .
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire . . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers .
	d	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION . . . . . fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
			183,900 »	»				
1,448,900 »	»	1,448,900 »	1,136,900 »	»	1,525,525 »	76,425 »	»	
			98,140 »	»				
			106,585 »	»				
			5,976,400 »	»				
8,251,970 »	1,121,000 »	9,372,970 »			9,354,770 »	1,800 »	»	
			5,378,370 »	»				
			2,215,000 »	»				
3,495,000 »	»	3,495,000 »	1,027,100 »	»	3,692,100 »	197,100 »	»	
			450,000 »	»				
			2,104,100 »	»				
			544,615 »	»				
2,930,845 »	»	2,930,845 »	167,230 »	»	3,031,945 »	101,100 »	»	
			216,000 »	»				
						376,425 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIÈME SECTION.
		TRACTION ET MATÉRIEL.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
66	*a.*	Direction centrale du service. . . . .
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire. . . . .
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :
67	*a.*	Traction des convois (machinistes et chauffeurs). . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel. . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
		Primes d'économie et de régularité :
68	*a.*	Pour l'économie constatée dans la consommation du combustible . . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage. . .
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs . . . . .
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :
69	*a.*	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
70	*a.*	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
	b	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
			297,430 »	»				
1,417,280 »	»	1,417,280 »	817,340 »	»	1,533,255 »	115,975 »	»	
			342,555 »	»				
			76,130 »	»				
			3,833,500 »	»				
			3,000,300 »	»				
13,225,825 »	1,525,500 »	14,751,325 »	3,400,000 »	»	15,800,000 »	1,048,675 »	»	
			710,000 »	»				
			4,856,200 »	»				
			275,300 »	»				
			266,300 »	»				
409,300 »	»	409,300 »	15,000 »	»	564.800 »	145,500 »	»	
			8,200 »	»				
			5,115,400 »	»				
5,009,530 »	1,134,670 »	6,356,200 »	1,240,800 »	»	6,356,200 »	»	»	
			7,590,000 »	»				
8,185,300 »	1,214,700 »	9,400,000 »	2,560,000 »	»	10,150,000 »	750,000 »	»	
						2,070,150 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		QUATRIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
71	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :
72	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
73	»	*Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois* . . . . .
		Frais d'exploitation :
74	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.,
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies . . . . .
75	»	*Camionnage.* — Prise et remise à domicile . . . . .
76	»	*Pertes et avaries.* — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer . . . . .
77	»	*Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.* . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
			742,800 »	»				
			2,870,350 »	»				
8,205,060 »	»	8,205060 »	4,826,450 »	»	8,710,265 »	505,205 »	»	
			270,665 »	»				
			3,547,100 »	»				
5,222,400 »	302,600 »	5,525,000 »	1,760,000 »	»	5,650,100 »	125,100 »	»	
			343,000 »	»				
330,000 »	»	330,000 »	390,000 »	»	390,000 »	60,000 »	»	
			1,150,000 »	»				
1,617,000 »	142,400 »	1,759,400 »	644,000 »	»	1,854,000 »	94,600 »	»	
			60,000 »	»				
1,500,000 »	200,000 »	1,700,000 »	1,700,000 »	»	1,700,000 »	»	»	
650,000 »	»	650,000 »	650,000 »	»	650,000 »	»	»	
211,000 »	102,000 »	313,000 »	30,000 »	50,000 »	80,000 »	»	233,000 »	
						784,905 »	233,000 »	
					Augmentation . . .	551,905 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CINQUIÈME SECTION.
		CONTRÔLE DES RECETTES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
78	*a.*	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations . . . . .
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :
79	*a.*	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . .
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . . .
		(Les crédits portés aux articles 56, 62, 66, 71 et 78 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.
		Récapitulation du chapitre IV.
		1re SECTION. — Services communs. . . . .
		2e — — Voies et travaux. Constructions nouvelles . . . . .
		3e — — Traction et matériel . . . . .
		4e — — Transports . . . . .
		5e — — Contrôle des recettes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
			682,340 »	»				
			203,100 »	»				
1,535,770 »	»	1,535,770 »			1,645,480 »	109,710 »	»	
			691,040 »	»				
			69,000 »	»				
			66,600 »	»				
72,600 »	7,000 »	79,600 »			83,000 »	3,400 »	»	
			16,400 »	»				
						113,110 »	»	
1,770,270 »	317,500 »	2,087,770 »	2,163,405 »	»	2,163,405 »	75,635 »	»	
16,106,715 »	1,121,000 »	17,227,715 »	17,604,140 »	»	17,604,140 »	376,425 »	»	
28,247,255 »	4,086,870 »	32,334,105 »	34,404,255 »	»	34,404,255 »	2,070,150 »	»	
17,735,460 »	747,000 »	18,482,460 »	18,984,365 »	50,000 »	19,034,365 »	551,905 »	»	
1,608,570 »	7,000 »	1,615,570 »	1,728,480 »	»	1,728,480 »	113,110 »	»	
65,468,050 »	6,270,570 »	71,747,420 »	74,884,645 »	50,000 »	74,934,645 »	3,187,225 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE V.	
		POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
		PREMIÈRE SECTION.	
		SERVICES COMMUNS.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
80	»	*Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central*	
81	»	*Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois*	
82	»	*Materiel.* — Machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. .	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		POSTES.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
83	*a.*	Direction centrale et services provinciaux	
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants .	
		Traitements et indemnités des facteurs :	
84	*a.*	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)	
	c	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)	
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	
		A REPORTER . . . fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,250 »	»	45,250 »	41,250 »	»	41,250 »	»	4,000 »	
4,960 »	»	4,950 »	3,860 »	»	3,860 »	»	1,100 »	
104,400 »	»	104,400 »	122,700 »	39,500 »	162,200 »	57,800 »	»	
						57,800 »	5,100 »	
				Augmentation		52,700 »		
467,960 »	»	2,679,010 »	499,073 »	»	2,909,080 »	230,070 »	»	
2,211,050 »	»		2,410,007 »	»				
77,850 »	1,000 »	3,226,604 »	86,062 »	»	3,464,861 »	238,257 »	»	
1,133,190 »	36,000 »		1,292,100 »	»				
1,457,385 »	19,500 »		1,481,374 »	»				
492,179 »	9,500 »		605,325 »	»				
						468,327 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Transport des dépêches :
85	*a.*	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations . . . . .
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus . . . . .
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (*Crédit non limitatif.*)
86	»	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (*Crédit non limitatif.*).
87	*a.*	*Matériel.* — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses . . . . .
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes . . . . .
88	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
89	*a.*	Direction centrale et surveillance du service . . . . .
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.. . . . .
90	»	*Salaires des agents payés à la journée ou par mois* . . . . .
91	»	*Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.* . . . . .
92	»	*Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne* . . . . .
		(Les crédits portés aux articles 80, 85 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						468,327 »	»	
449,100 »	»		449,100 »	»				
60,950 »	»		60,950 »	»				
70,515 »	»	1,311,990 »	77,115 »	»	1,318,590 »	6,600 »	»	
16,425 »	»		16,425 »	»				
715,000 »	»		715,000 »	»				
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	»	»	
677,300 »	»	711,800 »	678,820 »	25,000 »	745,320 »	33,520 »	»	
34,500 »	»		41,500 »	»				
3,250 »	»	3,250 »	3,250 »	»	3,250 »	»	»	
						508,447 »	»	
344,980 »	6,000 »	1,830,756 »	377,500 »	»	1,997,836 »	167,080 »	»	
1,455,776 »	24,000 »		1,620,536 »	»				
902,200 »	14,500 »	916,700 »	1,021,300 »	»	1,021,300 »	104,600 »	»	
317,800 »	60,000 »	377,800 »	381,310 »	»	381,310 »	3,510 »	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »	»	»	
						275,190 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation du chapitre V.
	»	1re Section. — Services communs . . . . .
	»	2e — — Postes . . . . .
	»	3e — — Télégraphes . . . . .
		Total du chapitre V. . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		MARINE.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre . . . .
93	*c*	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. . . . .
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys . . . . .
		Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :
94	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services . . . . .
95	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (*Crédit non limitatif.*) . . . . .
96	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins . . . . .
		Traction et matériel :
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. . . . .
97	*c.*	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel . . . . .
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue . . . . .
	e	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. . . . .
		Total du chapitre VI . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
154,610 »	»	154,610 »	167,810 »	39,500 »	207,310 »	52,700 »	»	
7,876,654 »	66,000 »	7,942,654 »	8,426,101 »	25,000 »	8,451,101 »	508,447 »	»	
3,021,756 »	104,500 »	3,126,256 »	3,401,446 »	»	3,401,446 »	275,190 »	»	
11,053.020 »	170,500 »	11.223,520 »	11,995,357 »	64,500 »	12,059,857 »	836,337 »	»	
91,800 »	»	780,621 »	100,800 »	»	867,586 »	86,765 »	»	
356,500 »	»		370,572 »	»				
319,515 »	»		375,214 »	»				
12,800 »	»		20,800 »	»				
176,300 »	»	176,300 »	182,800 »	»	182,800 »	6,500 »	»	
1,200,000 »	»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	1,200,000 »	»	»	
47,945 »	»	47,945 »	56,155 »	»	56,155 »	8,210 »	»	
700,000 »	»	946,904 »	»	»	1,009,904 »	63,000 »	»	
254,204 »	»		»	»				
1,500 »	»		939,904 »	70,000 »				
2,000 »	»		»	»				
9,200 »	»		»	»				
3,151,770 »	»	3,151,770 »	3,246,245 »	70,000 »	3,316,245 »	164,475 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VII.
		COMMISSIONS.
		1re Section. — Commission des procédés nouveaux.
98	»	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
		2me Section. — Commission des Annales des travaux publics.
99	»	Frais de route et de séjour. . . . .
100	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, etc. . . . .
		3me Section. — Comité du contentieux.
101	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .
		4me Section. — Commission consultative des machines à vapeur
102	»	Frais de route et de séjour; impressions, matériel, etc. . . . .
		5me Section. — Commission de revision des règlements miniers.
103	»	Frais de route et de séjour; impressions, expériences, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
104	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	300 »	»	»	
7,900 »	»	7,900 »	7,900 »	»	7,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	»	»	
2,500 »	»	2,500 »	1,500 »	»	1,500 »	»	1,000 »	
4,500 »	»	4,500 »	»	2,000 »	2,000 »	»	2,500 »	
22,200 »	»	22,200 »	16,700 »	2,000 »	18,700 »	»	3,500 »	
74,000 »	»	74,000 »	»	»	74,000 »	»	»	
74,000 »	»	74,000 »	»	»	74,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IX.
		PENSIONS.
105	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
		CHAPITRE X.
		SECOURS.
106	*a.*	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
107	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 106. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »	»	»	
21,500 »	»	33,500 »	21,500 »	»	33,500 »	»	»	
12,000 »	»		12,000 »	»				
33,500 »	»	33,500 »	33,500 »	»	33,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des Chapitres.	NUMÉROS des Pages.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation.
I.	58	Administration centrale . . . . .
II.	*id.*	Ponts et chaussées . . . . .
III.	74	Mines . . . . .
IV.	76	Chemins de fer . . . . .
V.	86	Postes et télégraphes . . . . .
VI.	90	Marine . . . . .
VII.	92	Commissions . . . . .
VIII.	*id.*	Traitements de disponibilité . . . . .
IX.	94	Pensions . . . . .
X.	*id.*	Secours. . . . .
XI.	*id.*	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES POUR 1881.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1882.			DIFFÉRENCES.		Observations.
BUDGET voté.	CRÉDITS supplémentaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
680,050 »	35,000 »	715,050 »	752,970 »	20,000 »	772,970 »	57,940 »	»	
11,856,083 »	230,620 »	12,086,703 »	8,626,907 »	3,496,531 »	12,123,438 »	36,735 »	»	
463,310 »	»	463,310 »	428,560 »	28,000 »	456,560 »	»	6,750 »	
65,468,050 »	6,279,370 »	71,747,420 »	74,884,645 »	50,000 »	74,934,645 »	5,187,225 »	»	
11,055,020 »	170,500 »	11,225,520 »	11,995,357 »	64,500 »	12,059,857 »	836,337 »	»	
3,151,770 »	»	3,151,770 »	3,246,245 »	70,000 »	3,316,245 »	164,475 »	»	
22,200 »	»	22,200 »	16,700 »	2,000 »	18,700 »	»	3,500 »	
74,000 »	»	74,000 »	»	74,000 »	74,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »	»	»	
33,500 »	»	33,500 »	33,500 »	»	33,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
92,844,963 »	6,715,490 »	99,560,453 »	100,027,884 »	3,805,031 »	103,832,915 »	4,282,712 »	10,250 »	
				AUGMENTATION.		4,272,462 »		